



Bulletin Officiel

N°7641 Mardi 30 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »	19
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS-SICAR »
- SONEDE INTERNATIONAL
- FA CAPITALEASE SEED FUND
- FIS COMPARTIMENT 216 CAPITAL FUND II – DINARS
- FIS COMPARTIMENT 216 CAPITAL FUND II – EUROS
- FIS 216 CAPITAL FUND I COMPARTIMENT 1
- FIS 216 CAPITAL FUND I COMPARTIMENT 2

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS-SICAR »

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2026

- ARABIA SICAV
- SANADETT SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاتناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وإدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازاات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعيّن أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles (SITEX) informe ses actionnaires, les investisseurs et le public que son Conseil d'Administration, réuni le 26 juin 2026, a décidé de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, initialement prévue le 30 juin 2026.

Cette décision intervient dans un contexte marqué par la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société. Elle vise notamment à permettre l'achèvement des diligences en cours relatives à l'arrêté définitif des états financiers ainsi qu'à la prise en compte des développements les plus récents concernant l'élaboration du plan de redressement de l'entreprise.

À cet effet, l'administrateur judiciaire poursuit, en concertation avec les différentes parties concernées, les travaux d'évaluation et d'analyse nécessaires à la définition d'un plan de redressement global visant à assurer la pérennité de l'activité, la préservation des emplois, l'amélioration progressive de la situation financière de la société et le rétablissement durable de ses équilibres économiques.

Le report de l'Assemblée Générale Ordinaire permettra ainsi aux actionnaires de disposer d'une information plus complète et actualisée sur les perspectives de redressement de la société ainsi que sur les orientations stratégiques envisagées pour accompagner sa relance.

La nouvelle date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera communiquée ultérieurement conformément à la réglementation en vigueur.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,510	135,531
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	190,588	190,621
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	156,025	156,049
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	171,243	171,288
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,366	160,388
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	168,436	168,466
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	152,387	152,409
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	63,168	63,177
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,464	46,472
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	158,132	158,161
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	138,142	138,163
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	138,416	138,442
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,855	119,878
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,530	110,545
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,614	111,633
16	ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25	101,925	104,454	104,470
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,123	24,128
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	168,129	168,154
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	159,309	159,593
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,241	15,248
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	234,005	234,044
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,575	130,596
23	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21	132,985	136,961	136,984
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,165	19,168
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	118,161	118,182
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,617	2,622
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	90,561	90,695
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	194,897	195,428
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	158,545	159,356
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,679	143,715
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	268,868	270,611
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	893,748	897,864
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	294,339	295,026
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	162,140	162,443
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	214,103	214,928
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	269,192	270,278
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	251,512	253,227
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	46,601	47,083
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	129,725	129,931
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,652	1,658
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,970	1,981
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	145,854	147,015
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 512,505	3 587,274
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	469,260	492,949
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,369	5,440
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,451	4,493
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	64,751	66,228
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,625	1,626
49	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,917	1,938
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,131	2,159
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	26,186	27,123
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,861	23,114
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	27,702	29,704
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 555,073	7 748,806
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	171,474	173,236
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,977	100,991
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	167,203	168,096
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,523	2,584

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,751	112,768
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,757	99,773
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,487	106,507
62 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,261	104,277
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,709	110,726
64 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	105,106	105,124
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,420	102,438
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	107,006	107,019
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	106,201	106,219
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,698	104,710
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,933	104,950
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	103,138	103,155
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,291	108,307
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	103,220	103,239
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,668	109,749
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,616	107,632
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,320	102,336
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,638	113,655
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	107,329	107,349
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,881	109,903
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	106,175	106,193
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 042,405	1 042,564
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 610,684	10 612,366
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,921	105,945
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,380	115,404
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,427	107,790
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,926	105,265
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	101,851	101,696
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	201,437	203,077
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	20,171	20,266
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	469,804	472,685
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2 891,070	3 457,498	3 470,494
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,892	76,914
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,245	57,253
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	116,725	116,881
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	30,694	30,816
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	30,454	30,356
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,839	23,792
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	132,447	133,162
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	138,507	139,226
99 FCP AFÉK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	137,984	138,374
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	120,811	120,805
101 UBICI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	159,399	160,493
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	19,561	19,667
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	163,782	165,136
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	132,491	133,501
105 FCP LEPTIS CEA	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	19/06/26				99,998	99,998
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	156,279	158,029
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	235,588	241,566
108 FCP OPTMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	246,895	259,820
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	277,721	289,084
110 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	239,860	244,911
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	233,254	241,197
112 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,907	49,881
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 286,847	15 786,499
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	167,229	167,960
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	8 033,220	8 277,947
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,392	17,014
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	235,134	247,892
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 058,326	18 684,437
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	16 111,086	16 351,945
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 566,276	14 009,864
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 253,511	15 761,653
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 787,730	14 216,161
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	19,458	21,259
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,935	164,276
125 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,400	198,564
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	158,611	166,061
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	173,260	171,719
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 684,010	1 745,838

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR »
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Monoom BEN AHMED (ORGA AUDIT).

Les états financiers au 31 décembre 2025 – SODIS SICAR SA

BILAN ACTIFS
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignations	N	2 025	2 024	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	N1	39 731	39 731	0
Moins : Amortissements		-39 289	-39 014	-275
		442	717	-275
Immobilisations corporelles	N2	1 219 901	1 218 951	950
Moins : Amortissements		-754 152	-717 675	-36 477
		465 749	501 276	-35 527
Immobilisations financières	N3	37 491 893	37 505 981	-14 088
Moins : Provisions		-17 665 669	-17 727 941	62 272
		19 826 224	19 778 040	48 184
Total des actifs immobilisés		20 292 415	20 280 033	12 382
Autres actifs non courants		0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		20 292 415	20 280 033	12 382
ACTIFS COURANTS				0
Clients et comptes rattachés	N4	83 083	83 083	0
Moins : Provisions		-36 808	-30 901	-5 907
Moins : Produits réservé		-46 275	-46 275	0
		0	5 907	-5 907
Autres actifs courants	N5	3 898 620	3 899 094	-474
Moins : Provisions		-2 748 206	-2 694 774	-53 433
		1 150 414	1 204 320	-53 906
Placements et autres actifs financiers	N6	3 330 716	3 649 653	-318 937
Liquidités et équivalents de liquidités	N7	172 748	31 228	141 520
Moins : Provisions		-2 242	-2 242	0
		170 506	28 986	141 520
TOTAL ACTIFS COURANTS		4 651 636	4 888 866	-237 231
TOTAL ACTIFS		24 944 051	25 168 900	-224 849

BILAN CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignations	N	2025	2024	VARIATION
Capitaux Propres et Passifs				
Capitaux propres	N8			
Capital social		34 895 783	34 895 783	0
Réserves		258 794	258 794	0
Autres capitaux propres		1 052 041	1 059 983	-7 942
Résultats reportés		-27 977 323	-26 808 629	-1 168 694
Amortissements différés		-666 833	-626 025	-40 808
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 562 462	8 779 905	-1 217 443
Résultat de l'exercice	N12	-1 790 265	-1 209 501	-580 763
Total des capitaux propres avant affectation		5 772 197	7 570 404	-1 798 207
PASSIFS NON COURANTS	N9			
Fond BEI		417 000	417 000	0
Fond 21-21		295 962	298 492	-2 530
Provisions pour risque et charge		1 769 624	805 895	963 729
FOPRODI		5 951 870	5 977 870	-26 000
FOND GEERES		5 479 000	5 519 000	-40 000
Total des passifs non courants		13 913 457	13 018 257	895 199
PASSIFS COURANTS				
Avance sur cession des participations	N10	4 452 521	4 029 711	422 810
Autres passifs courants	N11	805 876	550 527	255 349
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0	0
Total des passifs courants		5 258 397	4 580 238	678 158
Total des passifs		19 171 853	17 598 495	1 573 358
Total des capitaux propres et des passifs		24 944 051	25 168 900	-224 849

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignations	N	2025	2024	VARIATION
Produits d'exploitation				
Revenus des titres de participations		201 310	168 221	33 088
Reprise sur Provisions		245 690	420 748	-175 057
Produits de placement		325 252	437 103	-111 851
Autres Produits d'exploitation		123 550	146 198	-22 647
Total des produits d'exploitation	N13	895 802	1 172 270	-276 467
Charges d'exploitation				
Charges de personnel		1 134 461	1 066 270	68 191
Dotation aux amortissements et provision		1 243 134	847 771	395 363
Autres charges d'exploitation		300 688	234 024	66 664
Perte et Moins-value Boursier		908	11	897
Réduction de valeur		0	0	0
Total des charges d'exploitation	N14	2 679 191	2 148 076	531 115
Résultat d'exploitation		-1 783 389	-975 806	-807 583
Charges financières nettes	N15	0	-231 191	231 191
Autres gains ordinaires	N16	1 598	358	1 240
Autres pertes ordinaires	N17	-13 173	-3	-13 170
Transfert des charges		7 026	0	7 026
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-1 787 938	-1 206 642	-581 296
Impôt sur les bénéfices		-1 827	-2 359	532
Résultat des activités ordinaires après impôt		-1 789 765	-1 209 001	-580 763
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)	N17	-500	-500	0
Résultat net de l'exercice	N12	-1 790 265	-1 209 501	-580 763
Résultat net de l'exercice		-1 790 265	-1 209 501	-580 763
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
Résultats après modifications comptables		-1 790 265	-1 209 501	-580 763

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATION	2025	2024	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-1 790 265	-1 209 501	-580 763
Ajustements pour :			
. Amortissements et provisions	1 243 134	847 771	395 363
Variation des :			
. Créances	0	231 216	-231 216
. Autres actifs	474	-160 397	160 870
. Fournisseurs et autres dettes	255 349	-1 377 789	1 633 137
. Reprise sur provision nette des provisions sur congés payés	-245 585	-408 464	162 879
. Ajustement plus au moins-value sur cession	0	0	0
Flux de trésorerie d'exploitation	-536 893	-2 077 164	1 540 271
Flux d'investissement			
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Corporelles et incorporelles	-950	-1 368	418
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Corporelles et incorporelles	0	0	0
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières		-811 000	811 000
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	14 088	1 445 560	-1 431 472
Flux de trésorerie d'investissement	13 138	633 192	-620 054
Flux de financement			
. Encaissements libération du capital	0	0	0
. Encaissements des avances sur cession des participations	422 810	1 149 092	-726 282
. Décaissements des avances sur cession des participations	0	-1 335 000	1 335 000
. Encaissements /BEI/FOP/FNE/CDC/FSPME	0	0	0
. Décaissements/FNE	-7 942	-7 382	-559
. Décaissements FOPRODI	-26 000	-144 000	118 000
. Décaissements BEI/FOND WIFAK/CDC/FSPME	-40 000	-447 500	407 500
. Décaissement sur fonds social	-2 530	-2 083	-447
Flux de trésorerie de financement	346 338	-786 874	1 133 212
VARIATION DE TRESORERIE	-177 417	-2 230 846	2 053 428
. Trésorerie au début	3 680 881	5 911 727	-2 230 846
. Trésorerie à la fin	3 503 464	3 680 881	-177 417

Les notes aux états financiers au 31 décembre 2025 – SODIS SICAR SA

1. Présentation et régime fiscal de la société :

1.1. Présentation de la société :

La société « SODIS SICAR » est une société d'investissement à capital risque de droit tunisien créée en 1996.

Au 31 Décembre 2025, le montant du capital libéré s'élève à 34 895 783 Dinars.

Les sociétés d'investissement à capital risque ont pour objet la participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier à usage d'habitation.

Les sociétés d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de L'acquisition, d'actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote, de parts sociales, ou de certificats d'investissement.

La comptabilité de la société est exprimée en Dinar Tunisien et est informatisée.

1.2. Avantages fiscaux de la SODIS SICAR :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%, et est assujettie à la TVA au taux de 19% au titre des commissions qu'elle perçoit.

La SICAR ; qui respecte la législation la régissant ; bénéficie, pour la détermination de l'assiette imposable, de la déduction totale :

- Des provisions constituées au titre de la dépréciation de la valeur des actions et, ou des parts sociales sans limitation ni dans le temps ni par le bénéfice imposable et quel que soit le secteur d'activité de la société émettrice des titres ;
- De la plus-value provenant de la cession ou de la rétrocession desdites actions et, ou parts sociales et des droits y relatifs émises par la société ouvrant droit aux avantages fiscaux au titre du réinvestissement dans le cadre du code de l'IRPP et de l'IS.

A ce titre, la déduction est :

- Totale et quelle que soit la durée de détention des actions et, ou des parts sociales si l'avantage fiscal au titre du réinvestissement a été accordé préalablement à l'intervention de la SICAR ;
- Limitée à 50% du montant de la plus-value si l'avantage fiscal a été accordé postérieurement à l'intervention de la SICAR et si la cession ou la rétrocession intervient après l'expiration des cinq années suivant l'année de la souscription ou de l'acquisition des titres ;
- Déduction des plus-values provenant de la cession des actions cotées à la Bourse de valeurs Mobilières de Tunis :
 - Acquisées ou souscrites avant le 1er janvier 2011,
 - Acquisées ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 : lorsque la cession intervient après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.

Les notes aux états financiers au 31 décembre 2025 – SODIS SICAR SA

2. Conventions et méthodes comptables :

2.1. Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

2.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

2.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles de la société « SODIS SICAR » sont enregistrées à leur coût d'acquisition TTC et sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles

- Matériels de transport : 20%
- Mobiliers et matériels de bureaux : 10%
- Agencements, Aménagements et Installations : 10 %
- Matériels Informatiques : 33%
- Bâtiments : 5%

Immobilisations incorporelles

- Logiciels 33,33%

2.2.1. Immobilisations Financières :

Les immobilières financières sont composées principalement, de titres de participation évalués à leur juste valeur et font l'objet d'estimation de la provision, essentiellement, en fonction de la valeur mathématique corrigée, calculée sur la base des derniers états financiers certifiés disponibles et des rapports d'expertise des biens de la société.

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles n'a pas connu aucune variation au cours de l'exercice :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation incorporelles	39 731	39 731	0
Dotation aux amortissements	-39 289	-39 014	-275
TOTAL	442	717	-275

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes ont connu une augmentation de **950 DT** passant de **1 218 951 DT** au 31/12/2024 à **1 219 901 DT** à la clôture de l'exercice 2025.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation corporelles	1 219 901	1 218 951	950
Dotation aux amortissements	-754 152	-717 675	-36 477
TOTAL	465 749	501 276	-35 527

Les opérations enregistrées pour la rubrique « Immobilisations Incorporelles et Corporelles » sont analysées comme suit :

- Acquisitions de l'exercice :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
I.A. CONST	950
TOTAL	950

- Dotation de l'exercice 2025 :

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2025 sont de **36 752 DT**.

Les notes aux états financiers au 31 décembre 2025 – SODIS SICAR SA

Amortissements 2025 :

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2025 en valeurs brutes et en amortissements.

Unité : en Dinars

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2025
	V. Brutes	Acquisitions	Cessions	V. Brutes	Amort.	Cessions	Dotations	Ammort	
	01/01/2025	2025	2025	31/12/2025	Antérieurs	2025	2025	cumm	
Immobilisations incorporelles	39 731	0	-	39 731	39 014	-	275	39 289	442
Logiciels	39 731	0	-	39 731	39 014	-	275	39 289	442
Immobilisations corporelles	1 218 951	950	0	1 219 901	717 675	-	36 477	754 152	465 749
Constructions	674 656	0	0	674 656	213 646	0	13 493	227 139	447 516
Matériels informatiques	129 680	0	0	129 680	120 925	0	8 500	129 425	255
Matériels de transport	144 152	0	0	144 152	126 180	0	10 400	136 581	7 572
Équipements de bureau	91 889	0	0	91 889	91 868	0	21	91 889	0
A.A.I construction	82 367	950	0	83 317	73 911	0	889	74 800	8 518
Install. Amé. Agence. Divers	94 614	0	0	94 614	89 552	0	3 174	92 726	1 888
Petits Outillages	1 592	0	0	1 592	1 592	0	0	1 592	0
TOTAL	1 258 682	950	0	1 259 632	756 689	-	36 752	793 441	466 191

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRE

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à **37 491 893 DT** au 31/12/2025, contre **37 505 981 DT** au 31/12/2024, enregistrant une diminution de **14 088 DT**.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	
Participations	35 424 406	35 424 406	0	(1)
FINE 21/21	292 882	295 412	-2 530	(2)
PRETS FS	67 285	78 844	-11 559	(3)
PRÊT ENNAJAH	19 000	19 000	0	(4)
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319	0	
Total immobilisation financières brute	37 491 893	37 505 981	-14 088	
Provisions sur Participation	-17 631 302	-17 693 575	62 272	(5)
Provision Prêt Personnel	-15 367	-15 367	0	
Autres Provisions	-19 000	-19 000	0	
TOTAL	19 826 224	19 778 040	48 184	

(1) Le détail de la rubrique « Participation » est comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Cumul Provisions 31/12/2024</u>	<u>Provision 2025</u>	<u>Reprise sur Provision 2025</u>	<u>Cumul Provisions 31/12/2025</u>	<u>VCN 31/12/2025</u>	<u>AVANCE SUR CESSION/ PRINCIPAL 2025</u>	<u>VN</u>
Participation sur fonds propres SODIS	18 890 592	18 890 592	0	15 488 346	105 841	138 735	15 455 451	3 435 141	2 217 606	1 217 535
Participation sur fonds propres SODIS en instance de cession sur bourse	952 666	1 006 666	-54 000	666	0	0	666	952 000	952 000	0
Participation CCA	3 295 278	3 295 278	0	2 204 563	0	29 378	2 175 185	1 120 093	620 093	500 000
Participation sur fonds ELWIFACK Leasing	610 000	610 000	0	0	0	0	0	610 000	120 000	490 000
Participation sur fonds FOPRODI	5 977 870	5 977 870	0	0	0	0	0	5 977 870	105 000	5 872 870
Participation sur fonds FOPRODI/FTI en instance de cession sur bourse	54 000	0	54 000	0	0	0	0	54 000	0	54 000
Participation sur fonds BEI	440 000	440 000	0	0	0	0	0	440 000	62 822	377 178
Participation sur fonds BEI en instance de cession en bourse	175 000	175 000	0	0	0	0	0	175 000	175 000	0
Participation sur fonds CDC	3 369 000	3 369 000	0	0	0	0	0	3 369 000	200 000	3 169 000
Participation sur fonds FSPME	1 660 000	1 660 000	0	0	0	0	0	1 660 000	0	1 660 000
TOTAL	35 424 406	35 424 406	0	17 693 575	105 841	168 113	17 631 302	17 793 104	4 452 520	13 340 584

(2) La variation du compte 21/21 s'élève à **2 530 DT**. Il s'agit du remboursement de l'exercice.

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Solde 31/12/2024	295 412
Remboursement 2025	-2 530
TOTAL	292 882

(3) La variation du compte Prêt au Personnel s'élève à **11 559 DT** détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Solde 31/12/2024	78 844
Reclassement - un an 2025	-11 559
TOTAL	67 285

(4) Le montant de **19 000 DT** présente un prêt accordé à la société ENNAJAH depuis (1978) totalement provisionné.

(5) La variation des provisions sur les participations est de **62 272 DT** se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Dotation 2025	105 841 (5.1)
Reprise 2025	-168 113 (5.2)
TOTAL	-62 272

NOTE 4 -CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La rubrique « clients compte rattachés » au 31/12/2025 est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2025</u>	<u>Cumul Provisions</u>	<u>Produits Réservé</u>	<u>VCN 31/12/2025</u>
Clients – rétrocessions	15 944	15 944	0	15 943	1	15 944		0
Clients - prestations de services	10 129	10 129	0	4 129	0	4 129	6 000	0
Clients - produits non facturés	10 829	10 829	0	10 829	0	10 829		0
Clients – intérêt échus CCA	46 181	46 181	0	0	0	5 906	40 275	0
TOTAL	83 083	83 083	0	30 901	1	36 808	46 275	0

NOTE 5 -AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2025 est de **1 150 414 DT** de contre **1 204 320 DT** aux termes l'exercice 2024, enregistrant une diminution de **53 906 DT**, détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Valeur nette 31/12/2024</u>	<u>Provisions et reprise 2025</u>	<u>Cumul provisions</u>	<u>Valeur nette 31/12/2025</u>
Fournisseurs - Débiteurs	54 469	54 469	0	54 469	0	0	54 469	0
Personnel et comptes rattachés	(1) 55 858	65 156	-9 297	0	65 156	0	0	55 858
État – Impôts et Taxes	(2) 977 951	869 899	108 052	0	869 899	0	0	977 951
Autres Débiteurs Divers	(3) 554 781	530 991	23 791	520 282	10 708	-19 992	540 274	14 507
Produits à recevoir	(4) 2 253 444	2 376 942	-123 498	2 120 022	256 919	-33 441	2 153 463	99 981
Charges constatées d'avances	2 117	1 638	479	0	1 638	0	0	2 117
Total	3 898 619	3 899 094	-474	2 694 774	1 204 320	-53 433	2 748 206	1 150 414

(1) La variation du compte « personnel et comptes rattachés » est justifiée principalement par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts sur le fonds social et des prêts à moins d'un an accordé au personnel.

(2) Le solde de la rubrique « État-Impôts et Taxes » au 31/12/2025 s'élève à **977 951 DT** correspond au report de l'IS détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>
Report IS 31/12/2024	867 472
RS Opéré sur la société	109 681
Total	977 152
Liquidation IS 2025	1 827
Report IS 31/12/2025	975 325
Report TVA	2 625
État – Impôts et Taxes	977 950

(3) Le solde du compte « Autres Débiteurs Divers » s'élève à **554 781 DT** au 31/12/2025 se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Valeur nette 31/12/2024</u>	<u>Provisions et reprise 2024</u>	<u>Cumul provisions</u>	<u>Valeur nette 31/12/2025</u>
Débiteurs Divers	211 914	249 716	-37 802	241 108	8 608	39 591	201 517	10 397
Frais Contentieux	338 357	277 574	60 783	277 574	0	-60 783	338 357	0
Débiteurs rémunération et honoraires	4 510	3 700	810	1 600	2 100	1 200	400	4 110
TOTAL	554 781	530 991	23 791	520 282	10 708	-19 992	540 274	14 507

(4) La variation de compte « produits à recevoir » est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions</u>	<u>Valeur</u>	<u>Provisions</u>	<u>Cumul</u>	<u>Valeur</u>
--------------------	-------------	-------------	------------------	-------------------	---------------	-------------------	--------------	---------------

				<u>Antérieures</u>	<u>nette</u> <u>31/12/2024</u>	<u>et reprise</u> <u>2025</u>	<u>provisions</u>	<u>nette</u> <u>31/12/2025</u>
Divers produits à recevoir		2 106 147	2 106 147	0	2 106 147	0	2 106 147	0
Produits à recevoir- jetons de présence	(a)	45 500	26 375	19 125	13 875	12 500	-8 750	22 875
Produits à recevoir- commissions		82 991	104 260	-21 269	0	104 260	24 691	58 300
Produits à recevoir- produits de placement	(b)	18 806	140 159	-121 354	0	140 159	0	18 806
TOTAL		2 253 444	2 376 942	-123 498	2 120 022	256 919	-33 441	2 153 463

(a) Divers produits à recevoir – jetons de présence :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions</u> <u>Antérieures</u>	<u>Valeur</u> <u>nette</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Provisions</u> <u>et reprise</u> <u>2025</u>	<u>Cumul</u> <u>provisions</u>	<u>Valeur</u> <u>nette</u> <u>31/12/2025</u>
Jetons de présence 2017	1 250	1 250	0	1 250	0	0	1 250	0
Jetons de présence 2018	6 875	6 875	0	6 875	0	0	6 875	0
Jetons de présence 2020	4 750	4 750	0	4 750	0	0	4 750	0
Jetons de présence 2021	3 500	3 500	0	1 000	2 500	-2 500	3 500	0
Jetons de présence 2022	6 250	6 250	0	0	6 250	-6 250	6 250	0
Jetons de présence 2023	0	3 750	-3 750	0	3 750	0	0	0
Jetons de présence 2024	22 875	0	22 875	0	0	0	0	22 875
Total Brut	45 500	26 375	19 125	13 875	12 500	-8 750	22 625	22 875

(b) Divers produits à recevoir – produit de placement :

<u>Désignations</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
PLACEMENT À TERME STB 02/01/2024	0	139 485	-139 485
AGIOS 4TRIM 2024	0	674	-674
AGIOS 4 TRIM 2025	379	0	379
PLACEMENT À TERME STB 24/12/2025	1 970	0	1 970
PLACEMENT À TERME BNA 31/12/2025	507	0	507
PLACEMENT À TERME STB 09/10/2025	15 948	0	15 948
TOTAL	18 806	140 159	-121 354

NOTE 6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2025 est de **3 330 716 DT** contre **3 649 653 DT** à la clôture de l'exercice 2024, soit une diminution de **318 937 DT**.

<u>Désignations</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
PLACEMENT EN BOURSE	157 574	150 923	6 651
OPCVM	423 142	198 730	224 412
PLACEMENTS BANCAIRES	2 750 000	3 300 000	-550 000
TOTAL	3 330 716	3 649 653	-318 937

Il est à signaler que la valeur de cette rubrique est évaluée à la juste valeur et que la moins-value ou la plus-value est constatée au cours moyen du mois de décembre 2025.

Le montant de la rubrique « Placements et Autres actifs financiers » au 31/12/2025 s'élève à **3 330 716 DT** détaillé comme suit :

ACTIONS EN BOURSE	
STB FINANCE	-98
UADH	76 748
SICAV L'EPARGNANT OBLIGATAIRE	80 925
TOTAL (1)	157 574
OPCVM	423 142
PLACEMENT A TERME	2 750 000
TOTAL	3 330 716

NOTE 7- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La valeur de la rubrique au 31/12/2025 est de **172 748 DT**, contre **31 228 DT** à la clôture de l'exercice 2024, enregistrant une augmentation de **141 520 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Effet impayé	2 240	2 240	0
ATTIJARI BANK / FOND SOCIAL	9 146	4 439	4 707
ATTIJARI BANK	1 208	1 351	-143
BH	123 550	9 824	113 726
BH FSPME	254	254	0
STB	27 698	7 077	20 620
BNA	723	1 023	-300
BNA CDC	2 520	1 538	982
BTL	1 357	64	1 293
COMPTE COURANT POSTAL	2 851	2 602	249
CAISSE	1 201	816	386
TOTAL BRUT	172 748	31 228	141 520
Provisions*	-2 242	-2 242	0
TOTAL NET	170 506	28 986	141 520

*le montant provisionné est lié à des suspens bancaires.

NOTE 8- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Le solde des capitaux propres avant résultat de l'exercice au 31/12/2025 est de **7 562 462 DT**, contre **8 779 905 DT** à la clôture de l'exercice 2024, enregistrant ainsi une diminution de **1 217 443 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>A. Capitaux Propres</u>	<u>Amort. différés</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2024</u>	34 895 783	258 794	-26 808 629	1 059 983	-626 025	0	8 779 905
<u>Affectation du résultat 2024</u>	-	-	-1 168 694	-	-	0	-1 168 694
<u>Autres caps. Propres</u>	-	-	-	-7 942	-	-	-7 942
<u>Amortissements différés</u>	-	-	-	-	-40 808	0	-40 808
<u>Solde au 31/12/2025</u>	<u>34 895 783</u>	<u>258 794</u>	<u>-27 977 323</u>	<u>1 052 041</u>	<u>-666 833</u>	<u>0</u>	<u>7 562 462</u>

NOTE 9- PASSIFS NON COURANTS

À la date de la clôture de l'exercice 2025, les passifs non courants de la société s'élèvent à **13 913 457 DT**, contre **13 018 257 DT** au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de **895 199 DT** détaillée comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Fonds BEI	417 000	417 000	0
Fonds 21/21	295 962	298 492	-2 530
Fonds FOPRODI / FTI	5 951 870	5 977 870	-26 000
Fonds Gérés	(1) 5 479 000	5 519 000	-40 000
Provisions pour risque et charge	1 769 624	805 895	963 729
TOTAL	13 913 457	13 018 257	895 199

(1) Le détail de la rubrique fonds gérés est présenté comme suit :

<u>N°</u>	<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>VARIATION</u>
	FOND EL WIFAK LEASING	490 000	490 000	0
	FONDS CDC	3 329 000	3 369 000	-40 000
	FONDS FSPME	1 660 000	1 660 000	0
	TOTAL	5 479 000	5 519 000	-40 000

NOTE 10- AVANCES SUR CESSION DES PARTICIPATIONS

À la date de clôture de l'exercice 2025, les avances sur cession des participations totalisent **4 452 521 DT**, contre **4 029 711 DT** au 31/12/2024, enregistrant une augmentation de **422 810 DT** détaillée comme suit :

Désignation	2025	2024	VARIATION
FOND ELWIFACK LEASING	120 000	120 000	0
FOND BEI	62 822	23 000	39 822
FOND FOPRODI	105 000	54 000	51 000
FOND SODIS	2 837 699	2 705 711	131 988
FOND CDC	200 000	40 000	160 000
AVANCE SUR PARTICIPATION EN INSTANCE DE CESSION EN BOURSE	1 127 000	1 087 000	40 000
TOTAL	4 452 521	4 029 711	422 810

NOTE 11- AUTRES PASSIFS COURANTS :

À la date de clôture de l'exercice 2025, les autres passifs courants de la SODIS totalisent **805 876 DT**, contre **550 527 DT** au 31/12/2024, soit une augmentation de **255 349 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation		2025	2024	Variation
Fournisseurs	1	5 942	3 474	2 468
Personnels rémunérations	2	127 777	113 104	14 673
Etat – Impôts et Taxes		52 041	56 358	-4 317
Associés – Dividendes à payer	3	125 030	125 030	0
Créditeurs FOND GEREES		98 207	111 618	-13 411
Créditeurs Avocat & Huissiers		0	51	-51
Organismes Sociaux		82 114	71 565	10 549
Charges à payer		79 455	69 008	10 447
Compte d'attente		668	320	348
Recouvrement en instance d'affectation		234 641	0	234 641
TOTAL		805 876	550 527	255 349

(1) Le solde du compte « Fournisseurs » est détaillé comme suit :

FRS D'EXPLOITATION	3 430
STEG	1 052
SONEDE	665
TUNISIE TELECOM	795
TOTAL	5 942

(2) Le solde du compte « Personnels rémunérations » est détaillé comme suit :

Personnel-Rémunérations Dues	2 564
Personnel-Dettes Provisionnées pour Congés à Payer	102 745
Personnel-Autres Charges à Payer	22 468
TOTAL	127 777

(3) Le solde du compte « Associés dividendes à payer », soit **125 030 DT**, comprend des dividendes relatifs à des exercices antérieurs qui sont devenues prescrites suivant le code des sociétés commerciales.

NOTE 12- ÉTAT DE RÉSULTAT :

Le résultat net de l'exercice 2025 est déficitaire de **1 790 265 DT**, contre un résultat net déficitaire de **1 209 501 DT** à la clôture de l'exercice 2024.

NOTE 13-PRODUITS D'EXPLOITATION :

Les produits d'exploitation au 31/12/2025 s'élèvent à **895 802 DT** et se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation
A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION	447 000	588 969	-141 969
PRODUIT DE PARTICIPATION	93 384	143 016	-49 632
INTERET CCA	70 000	8 800	61 200
DIVIDENDES	37 926	16 405	21 521
REPRISE SUR PROVISION *	245 690	420 748	-175 057
B- PRODUIT DE PLACEMENT	325 252	437 103	-111 851
DIVIDENDES (1)	3 349	3 140	209
PLUS VALUE LATENTES (2)	2 299	10 315	-8 016
PRODUIT NET SUR CESSION DES ACTIONS	1 911		1 911
INTÉRÊTS / PLACEMENTS	297 255	397 379	-100 125
PRODUIT OPCVM	20 438	26 269	-5 831
C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	123 550	146 198	-22 647
FRAIS D'ÉTUDES	76 300	119 260	-42 960
JETONS DE PRESENCE	47 250	26 938	20 313
TOTAL	895 802	1 172 270	-276 468

	2025
* REPRISE SUR PROVISION	245 690
REPRISE SUR PROVISION DE PARTICIPATION	168 113
REPRISE SUR PROVISION POUR DEP/CREANCES	45 891
REPRISE SUR PROVISION POUR IDR ET CONGES	105
REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	31 581

(1) Dividendes :

Désignation	Montant Coupon	Quantité	Montant
TUNIS RE	0,480	6978	3 349
TOTAL			3 349

(2) Les plus values latentes :

Actions	Plus-value latente globale
SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	13
AMI	1 787
TUNIS RE	111
TOTAL	1 911

NOTE 14-CHARGES D'EXPLOITATIONS :

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une augmentation de **531 115 DT** en passant de **2 148 076 DT** au 31/12/2024 à **2 679 191 DT** au 31/12/2025. Cette augmentation est due à :

- Les charges de personnel sont passées de **1 066 270 DT** en 2024 à **1 134 461 DT** en 2025, soit une augmentation de **68 191 DT**. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignations	2025	2024	Variation
Salaires	938 880	878 743	60 136
Charges Patronales	195 581	187 527	8 054
TOTAL	1 134 461	1 066 270	68 191

La prime de réalisations des objectifs des années 2022,2023,2024 et 2025 n'est pas prise en compte.

- Les amortissements et les provisions ont connu une augmentation de **395 363 DT**. Elles passent de **847 771 DT** en 2024 à **1 243 134 DT** en 2025 détaillées comme suit :

<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	36 752	40 808	-4 055
DOTATION AUX PROVISIONS (a)	1 206 382	806 963	399 419
TOTAL	1 243 134	847 771	395 363

(a)- Dotation aux provisions 2025 :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Provisions pour IDR ET CONGES PAYES	86 648	0	86 648
Provisions pour Risques et charges	908 662	12 197	896 465
Provisions pour Dépréciation des Participations	105 841	753 500	-647 659
Provisions pour Dépréciation des Créances	105 231	41 266	63 965
TOTAL	1 206 382	806 963	399 419

- Les autres charges d'exploitation ont connu une augmentation de **66 664 DT** passant de **234 024 DT** au 31/12/2024 à **300 688 DT** au 31/12/2025. Le tableau suivant retrace la variation entre les principaux comptes des autres charges d'exploitation pour l'exercice 2025 et 2024 :

<u>DÉSIGNATIONS</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
STEG	7 019	7 380	-362
SONEDE	2 333	996	1 337
FOURNITURE	3 185	2 558	627
CARBURANT (AVANTAGE EN NATURE)	23 364	18 685	4 679
CARBURANT (SERVICE)	6 635	6 060	575
TICKETS RESTAURANT	13 541	13 536	5
FRAIS DE COMMUNICATION (AVANTAGE EN NATURE)	800	0	800
DIVERS	1 885	955	930
Charges Locatives & de Copropriété	2 400	0	2 400
REDEVANCES POUR UTILISATION	6 175	4 460	1 715
ENTRETIEN & RÉPARATION VOITURES	18 030	2 410	15 620
ENTRETIEN & RÉPARATION DIVERS	3 405	7 057	-3 651
PRIMES D'ASSURANCE	971	929	43
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	4 950	4 570	380
COMMISSAIRES AUX COMPTES & AVOCAT	35 735	18 111	17 625
FORMATION	18 356	10 653	7 704
PUBLICITE & PUBLICATIONS & RELA PUB	3 232	9 713	-6 481
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLÉES	21 003	22 427	-1 425
FRAIS SEMINAIRE ET JOURNEE	5 000	0	5 000
FRAIS DE DEPLACEMENT	10 933	6 586	4 348
BILLETTERIE ET AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	4 007	1 252	2 755
RÉCEPTION ET RESTAURATION	287	2 501	-2 214
HEBERGEMENT ET AUTRE FRAIS DE MISSION	0	0	0
FRAIS PTT & RAPIDE POSTE	296	342	-46
FRAIS DE TÉLÉCOMUNICATION	5 524	5 868	-344
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	3 416	3 878	-462
SUBVENTIONS & DONS	1 000	3 000	-2 000
JETONS DE PRÉSENCE	63 750	51 250	12 500
TFP	18 889	17 942	947
FOPROLOS	9 445	8 971	473
TCL	590	479	111
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE ET AUTRE IMPOT ET TAXES	2 463	619	1 843
TAXES VÉHICULES	2 020	260	1 760
PÉNALITES	49	575	-526
TOTAL	300 688	234 024	66 664

NOTE 16-AUTRES GAINS ORDINAIRES :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Autres produits ordinaires	1 598
TOTAL	1 598

NOTE 17-AUTRES PERTES ORDINAIRES :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Autres produits ordinaires	4
Charges Diverses Ordinaires Liées à une modif.Compta ds Rt	13 169
TOTAL	13 173

Les engagements hors bilan : Néant

ANNEXE

ANNEXE 1 : ÉTAT CONTRAT D'ACHAT TERRAIN ZARZIS*

N°	DATE D'ACHAT	PERMISSION	SUPERFICIE M²
2	10/09/1968	26046	1275
4	18/09/1968	26107	2686
5	26/10/1968	26219	1237
6	20/07/1969	25873	1107
8	11/02/1969	26019	1493
9	14/09/1968	26057	1975
10	17/07/1968	25862	3600
14	02/09/1968	26015	1890
15	02/09/1968	154	2230
16	28/08/1968	26001	1413
17	11/03/1969	159	1156
18	28/02/1968	158	1156
19	04/03/1969	167	5616
20	28/02/1969	155	5922
21	28/02/1968	157	3275
22	28/02/1969	156	1755
24	28/02/1969	173	4623
25	28/04/1969	329	3200
26	11/07/1969	595	240
28	09/05/1969	390	2430
29	09/05/1969	392	1910
32	09/05/1969	386	-
33	09/05/1969	392	-
35	14/06/1969	594	2942

*La situation financière de ces terrains est en cours d'examen par le Comité de Suivi de Patrimoine de la SODIS SICAR.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « SODIS-SICAR S.A. »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SODIS SICAR S.A » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 24 944 051 TND, un résultat déficitaire de 1 790 265 TND et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs de 536 893 TND pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

- 1) Nous ne disposons pas d'éléments probants permettant de s'assurer que les ratios réglementaires applicables aux sociétés d'investissements à capital risque sont respectés au 31/12/2025.
- 2) Les Immobilisations de la « SODIS » comportent le prix d'acquisition de deux bureaux situés au 6ème et 7ème étage de l'immeuble construit par la SIM SUD, soit 419 566 DT, ainsi que trois places de parking acquises pour 26 550 DT. Toutefois, la SODIS n'a pas encore obtenu une main levée relative à l'hypothèque grevant ces locaux.

A la date de notre rapport, nous n'avons pas obtenu suffisamment d'informations sur le sort définitif de l'action judiciaire concernant ces actifs.

3. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention à :

- 1) La note 8 des états financiers, qui indique que les fonds propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2025, et vu qu'un plan de redressement en cours d'affinement, a décidé la continuité de l'activité de la société.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été convoqué pour le 16/02/2026 afin d'examiner et d'approuver un plan de redressement.

- 2) L'annexe relative à « l'état des contrats d'achat terrain de Zarzis » qui comporte plusieurs lots

de terrains non pris en compte au niveau des actifs de la société et dont la situation juridique demeure en cours de vérification par le Comité de Suivi du Patrimoine de la SODIS SICAR (une actualisation a été réalisée en 2025).

4. Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'existence des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre rapport.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de

cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent des fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une certitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient et par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes en conformité aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptible d'avoir des incidences sur notre indépendance.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance de son efficacité, incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne à l'exception des points mentionnés au niveau de notre rapport de contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17/06/2026

**Le commissaire aux comptes
ORGA AUDIT
MONOOM BEN AHMED**

Rapport spécial du commissaire aux comptes au 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SODIS SICAR SA

Objet : Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et visées par les textes subséquents.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nos travaux d'audit nous ont permis de relever les opérations suivantes :

A. Conventions & Opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales :

**1- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures
(Autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration ne nous a tenus a informés d'aucune convention et opération conclue au cours des exercices antérieurs et poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions de l'exercice 2025 :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune nouvelle convention et opération conclue au cours de l'exercice 2025.

3- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200, II, § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

(a) **Rémunération du Directeur Général :**

Le conseil d'administration de la société SODIS SICAR SA réuni le 24 février 2020 a décidé « D'attribuer au directeur général désigné les composantes de rémunération suivantes :

- Garder son salaire actuel conformément à la convention collective de banques ;
- Une indemnité de responsabilité de 1 000 DT qui s'ajoute à l'indemnité de fonction actuelle telle que fixée par la convention collective des banques pour sa fonction actuelle de directeur classe 1 ;
- 400 Litres de carburant par mois, au lieu de la quantité perçue actuellement ;
- Une indemnité mensuelle de 150 DT en net pour la couverture des frais de communications téléphoniques ;
- Une voiture de fonction ;
- Une indemnité variable qui sera attribuée au Directeur Général chaque année selon la réalisation des objectifs. »

Les notes aux états financiers au 31 décembre 2025 – SODIS SICAR SA

Cette nomination a été reconduite par intérim, selon décision du conseil d'administration du 25 Avril 2023, puis prorogée par décision du conseil d'administration du 9 juin 2023.

À ce titre, La rémunération de l'ancien Directeur Général, au titre de l'exercice 2025 est composée d'un salaire annuel brut pour 40 260 DT, y compris divers avantages en nature pour 4 218 DT (se défalquant en tickets restaurant et un quota d'essence) et des jetons de présences bruts de 2 000 DT.

Il est à préciser qu'aucune décision fixant l'indemnité variable ne nous a été communiquée et par conséquent aucune charge à ce titre, n'a été comptabilisée.

Le Conseil d'administration du 22 avril 2025 a décidé de nommer Monsieur Walid AKREMI en qualité de Directeur Général de la SODIS SICAR pour un mandat de trois (03) ans, à compter du 23 avril 2025.

La décision n°02 du conseil d'administration tenu le 23 novembre 2024 a décidé d'attribuer au directeur général désigné les composantes de rémunération suivantes :

- Un salaire brut de 7 072.801 DT sur 12 mois ;
- Une prime de rendement brute du 1^{er} semestre de 8 841.001 DT ;
- Une prime de rendement brute du 2^{ème} semestre de 8 841.001 DT ;
- 13^{ème} mois brut de 7 072.801 DT ;
- Une prime de Bilan brute de 14 145.602 DT ;
- Une indemnité de compensation de 100 DT servie sur 12 mois ;
- Une indemnité de fonction de Directeur Général brute de 1 000 DT/mois à servir sur 17.5 mois ;
- Avantage en nature 400 Litres essence ;
- Prise en charge de 100 DT communication téléphonique en nature ;
- Prise en charge du loyer à Médenine à concurrence de 300 DT ;
- Prime d'intéressement à fixer par le Conseil d'Administration selon les réalisations des objectifs ;
- La mise à la disposition du DG d'une voiture de fonction ;

Le Conseil d'Administration tenu le 13 mai 2026 a décidé de clarifier sa décision n°02 prise lors de sa réunion du 23 novembre 2024 relative à la rémunération du Directeur Général et d'arrêter les dispositions suivantes :

- Un salaire brut de 7 072.801 DT servi sur 12 mois.
- Une prime de Rendement brute de 1er semestre de 8 841.001 DT.
- Une prime de Rendement brute de 2ème semestre de 8 841.001 DT.
- 13ème mois brut de 7 072.801 DT.
- Une prime de Bilan brute de 14 145.602 DT.
- Une indemnité de fonction de Directeur Général brute de 1 000 DT par mois à servir sur 17,5.
- Une indemnité de compensation nette de 100 DT servie sur 12 mois.
- Prise en charge du loyer à Médenine à concurrence de 300 DT net par mois.
- Une prime d'intéressement à fixer par le Conseil d'Administration selon les réalisations des objectifs.
- Avantage en nature : 400 litres essence par mois.
- Avantage en nature : 100 DT par mois prise en charge des frais téléphoniques.
- Avantage en nature : l'octroi des ticket restaurant.
- La mise à la disposition du Directeur Général d'une voiture de fonction.
- La prise en compte des augmentations salariales légales.

À ce titre, La rémunération du nouveau Directeur Général, au titre de l'exercice 2025 est composée d'un salaire annuel brut pour 99 572 DT, y compris divers avantages en nature pour 9 069 DT (se défalquant en tickets restaurant et un quota d'essence) ; Le Conseil d'Administration a autorisé l'octroi de tickets restaurant sans en préciser le montant (120 DT par mois à compter du mois du mai 2025) et de jetons de présence bruts de 2 188 DT.

Il est à préciser qu'aucune décision fixant l'indemnité variable ne nous a été communiquée et par conséquent aucune charge à ce titre, n'a été comptabilisée.

L'indemnité téléphonique n'a pas été distribuée au nouveau Directeur Général. A ce titre, la charge téléphonique a été constatée au niveau des comptes des charges d'exploitation de la société (frais de télécommunication) pour un montant de 800 DT. Une provision pour risque fiscal et social a été constatée au niveau des comptes de la société pour le montant lié.

(b) Rémunérations des membres du conseil d'administration et membres du comité permanent d'audit :

La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 est de 4 500 DT, et ce, en application de la décision du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2021, renouvelée par décision du Conseil en date du 21 juin 2024.

Le montant global brut des jetons de présence, enregistré au nom des membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025, a été estimé à 60 000 DT, détaillé comme suit :

<u>Designation</u>	<u>Montant</u>
Jetons de présence CA 2025	45 000
Jetons de présence CPA 2025	15 000
Total	60 000

Outre, un ajustement des jetons de présence des exercices antérieurs de 3 750 DT.

Par conséquent, les rémunérations de dirigeants de la société SODIS SICAR, se résument comme suit :

	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Président du Conseil		Administrateurs		Comité permanent d'audit	
	Charges de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme*	40 260	0	99 572	2 659	4 500	0	0	0	0	0
Jetons de présence	2 000	2 000	2 188	2 188	0	0	48 750**	45 000	15 000**	15 000
Total	42 260	2 000	101 706	4 847	4 500	0	48 750	45 000	15 000	15 000

(*) Salaires, Compléments de salaires, primes accordés et avantages en nature.

(**) Estimation sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2025 portant sur les jetons de présence de l'exercice 2024 avec un ajustement de 3 750 DT.

B. Conventions & opérations visées par l'article 475 du code des sociétés commerciales :

L'article 475 vise les conventions entre la société mère et l'une de ses filiales ou entre sociétés appartenant à un même groupe, et ayant les mêmes dirigeants. Ces conventions doivent être approuvées par l'assemblée générale des associés de chaque société concernée.

Convention conclue avec la SOPISUD :

Le 16 octobre 2024, la société a signé une convention de prêt en compte courant d'associé avec la SOPISUD, selon les conditions suivantes :

- **Montant du principal** : 500 000 DT ;
- **Durée** : 36 mois, incluant une période de grâce de 12 mois sur le principal ;
- **Rémunération** : taux d'intérêt annuel hors taxes de 11 % ;
- **Pénalité de retard** : majoration de 2 % par an ;
- **Commission d'étude** : 15 000 DT HT.

Cette opération a été décidée par le Comité d'investissements et de suivi des participations en date du 3 juin 2024, et autorisée par le Conseil d'Administration en date du 7 juin 2024.

À ce titre, les fonds ont été intégralement libérés le 17 octobre 2024.

L'intérêt de l'échéance du 17 Octobre 2025 est comptabilisé au niveau des produits de la société pour l'exercice 2025 pour un montant de 55 000 DT (les intérêts courus non échus n'étant pas comptabilisés).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons de la non-existence des opérations régies par les dispositions desdits articles.

Tunis, le 17/06/2026

Le commissaire aux comptes
ORGA AUDIT
MONOOM BEN AHMED

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Walid ESSETTI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(TND)

A C T I F S	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		9 687	8 764
Moins : Amortissements		8 663	8 536
	1	1 024	227
Immobilisations corporelles		274 796	274 796
Moins : Amortissements		258 409	228 414
	2	16 387	46 382
Immobilisations financières		686 804	661 804
Moins : Dépréciation		218 978	67 889
	3	467 825	593 915
Total des Actifs Immobilisés		485 236	640 524
Autres Actifs non courants		-	-
Total des Actifs non courants		485 236	640 524
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks			
Moins : Dépréciation			
		-	-
Clients et comptes rattachés		3 185 922	2 526 848
Moins : Provisions		2 301 599	1 324 877
	4	884 323	1 201 971
Compte de régularisation et autres actifs courants		4 533 433	4 879 344
Moins : Provisions		58 208	58 208
	5	4 475 225	4 821 136
Placements et autres actifs financiers	6	-	1 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	791 178	733 716
Total des Actifs courants		6 150 725	7 756 823
Total des Actifs		6 635 962	8 397 348

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(TND)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital social		2 716 000	2 716 000
Capital souscrit - non appelé		-	-
Réserves Légales		200 611	167 308
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		361 168	278 145
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		3 277 779	3 161 453
Résultat de l'exercice	-	1 194 440	387 926
Total des capitaux propres avant affectation	8	2 083 339	3 549 379
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
Total des passifs non courants		19 307	19 307
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	8 645	8 645
Autres passifs courants	10	4 524 669	4 820 015
Concours bancaires et autres Passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		4 533 314	4 828 661
Total des passifs		4 552 621	4 847 968
Total des capitaux propres et des passifs		6 635 962	8 397 348

ETAT DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2025

(TND)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus	11	1 263 263	2 789 147
Autres produits	12	-	27 133
Marge Brute		1 263 263	2 816 280
Variation des stocks			
Achats	13	181 604	391 611
Charges de personnel	14	283 405	290 219
Dotations aux amortissements et provisions	15	1 157 934	109 518
Autres charges d'exploitation	16	892 685	1 536 216
Résultat d'exploitation		- 1 252 364	488 715
Charges financières nettes	17	17 859	10 929
Produits financiers	18	34 139	13 280
Autres produits ordinaires	19	3 957	18 186
Autres pertes ordinaires	20	20	3 486
Produits de placements		54 993	99 966
Résultats des activités ordinaires avant impôts		- 1 177 155	605 732
Impôt sur les bénéfices		17 285	217 806
Résultat des activités ordinaires après impôts		- 1 194 440	387 926
Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		- 1 194 440	387 926
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat de l'exercice après modification comptable		- 1 194 440	387 926

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2025

	<u>TND</u>	
LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-1 194 440	387 926
Dotations aux amortissements et aux prov.	1 157 934	109 518
Reprise sur provision	0	-27 133
Variation :		
Clients	-659 075	-422 461
Stocks		
Autres créances	345 911	-169 235
Placements	1 000 000	-200 000
Fournisseurs et autres dettes	-295 346	422 595
Plus values sur cession d'immobilisation		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	354 984	101 210
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant des investissements gros entretiens		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-924	-806
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-25 000	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'octroi des prêts		
Encaissements provenant des cession d'immobilisations financières		
Flux liés aux réserves du fonds social		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-25 924	-806
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Remboursements placements		
Dividendes et autres distributions payées	-271 600	-217 280
Dividendes et autres distributions reçues		
Dividendes versés		
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV		
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-271 600	-217 280
Variation de la trésorerie	57 461	-116 876
Trésorerie du début d'exercice	733 716	850 591
Trésorerie à la clôture de l'exercice	791 178	733 716

PRESENTATION DE LA SOCIETE

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.

Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers. Conformément aux statuts, la Société a, notamment pour objet :

- ✓ Réalisation des études
- ✓ Suivi et supervision de projets
- ✓ Assistance technique, institutionnelle et organisationnelle
- ✓ Gestion et exploitation d'ouvrages
- ✓ Formation

B/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE DE LA SOCIETE

La comptabilité de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » est élaborée par le Logiciel SAGE

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

Journal d'ouverture
Banque
Caisse
Achats
Ventes
Paie
Opérations diverses

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Grand - livre
- Balance générale
- Etats financiers

C/ UNITE MONETAIRE

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

D/ EXERCICE SOCIAL

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre.

E/ IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA

Les taux d'amortissement pratiqués par la Société sont ceux prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008, et en conformité avec l'exercice précédent.

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Equipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

La valeur de cette rubrique au 31/12/2025 est de 9.687 DT, amortie à hauteur de 8.663 DT.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31/12/2025 est de 274.796DT, amortie à hauteur de 258.410 DT.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2025

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2024	Reclas. Et Acquisition 2025	Cession 2025	Valeur Brute au 31/12/2025	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2024	Dotation aux Amt 31/12/2025	Régul Amt CAC en 2025	Cumul Amt au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Site WEB	3 480			3 480	33%	3 480	-		3 480	-
Logiciels	5 284	924		6 207	33%	5 284	127		5 410	797
Equipements de bureaux	19 201			19 201	20%	16 460	1 087		17 546	1 654
Matériel Informatique	49 321			49 321	33%	45 669	1 948		47 617	1 704
Matériel de transport	179 026			179 026	20%	154 479	24 545		179 024	2
Installations et Agencements	27 249			27 249	10%	11 580	2 416		13 995	13 253
TOTAL	283 560	924	-	284 483		236 951	30 122	-	267 073	17 410

NOTE 3 : Immobilisations financières

La valeur nette au 31/12/2025 est de 467 825 DT

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Dépot et cautionnements	2 700	2 700
Participation au capital de SOGES (Sénégal)	2 199	2 199
Titres de participation SBA	656 905	656 905
Titres de participation TUCAD	25 000	
Total brut	686 804	661 804
Provision sur participation SBA	216 780	65 691
Provision sur participation SOGES	2 199	2 199
TOTAL	467 825	593 915

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

La valeur nette au 31/12/2025 est de 884 323 DT

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
SOGES/MSA	19 685	19 685
OMMP	324	324
SPEN	3	
STE	1 090 657	1 090 657
STE AVENANT	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	315 169	143 054
SCET Tunisie	18 038	210 473
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	7 969
ONAED	363 600	248 449
STE BENIN	379 354	243 790
SBA DES EAUX BENIN	601 043	232 772
VA TECH WABAGL LTD	-	13 321
EST TUNISIE	-	6 637
AEC KUWAIT	183 514	103 152
BRUT	3 185 922	2 526 848
Provisions Clients (TCHAD +MSA)	1 316 908	1 316 908
Provisions Clients (REC)	7 969	7 969
OMMP	324	-
SNDE MAURITANIE	143 054	-
SCET Tunisie	18 038	
ONAED	363 600	-
STE BENIN	125 187	
SBA DES EAUX BENIN	143 005	-
AEC KUWAIT	183 514	-
Provisions	2 301 599	1 324 877
TOTAL	884 323	1 201 971

NOTE 5 : Compte de régularisation et autres actifs courants

La valeur nette au 31/12/2025 est 4.475.225 DT détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Fournisseurs Avances et acomptes	5 544	5 544
Crédit TVA	90 957	72 420
Acompte provisionnel payé	178 740	46 371
Retenue à la source sur placements	29 796	13 216
Retenue à la source clients	735	735
Associés - opérations sur le capital	0	0
Sous Total	305 772	138 286
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	4 765	6 389
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016	0	0
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	216 941	760 006
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente	843 623	843 623
Diagnostic des réseaux et ouvrages BENIN	12 316	
La contribution sonede mutuelle	17 432	1 943
Charges constatées d'avance	8 191	10 588
Débiteurs divers	32 186	26 304
Sous Total	4 227 661	4 741 059
Autres provisions	10 857	10 857
Provision sur projet REC	47 351	47 351
Total provisions	58 208	58 208
TOTAL	4 475 225	4 821 136

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

La valeur de cette rubrique au 31/12/2025 est nul

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Placement	0	1 000 000
TOTAL	0	1 000 000

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31/12/2025 est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
STB DINAR	198 878	103 656
STB EURO	234 667	401 026
STB DOLLARS	355 005	225 417
STB DINAR REC	2	-
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	-	2
CAISSE	2 626	3 616
TOTAL	791 178	733 716

NOTE 8 : Capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES						
	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	Dividendes
Solde au 31/12/2024	2 716 000	167 308	278 145	387 926	3 549 379	217 280
Réserves Légales	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat selon AGO	-	33 304	83 023	387 926	271 600	271 600
Libération de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 194 440	1 194 440	-
Solde au 31/12/2025	2 716 000	200 611	361 168	1 194 440	2 083 339	271 600

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur de cette rubrique au 31/12/2025 est de 8.645DT, et détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
TOTAL	8 645	8 645

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31/12/2025 est 4 524 669 DT, et détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Dettes provisionnées pour congés payés	13 940	15 666
Personnel Rémunération due	377	-
Etat organismes sociaux (note 10-2)	50 705	269 039
Prime d'expatriation	251 012	324 853
Autres (CAP, Débiteurs et créditeurs divers, facture SONEDE) (note 10-3)	4 208 635	4 210 457
TOTAL	4 524 669	4 820 015

Note 10-2

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Receveur des finances	15 414	10 491
Impôt à payer	13 805	199 328
CSS à payer	2 593	35 996
Sous Total	31 812	245 815
CNRPS	4 725	5 953
Prévoyance	1 695	3 245
Capital décès	229	281
CNAM	1 803	4 058
CNSS	10 441	9 687
Sous Total	18 893	23 224
Total 3	50 705	269 039

Note 10-3

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Charges à payer	78 296	94 495
Facture SONEDE	39 119	-
Actionnaires compte de dividendes	40 322	39 004
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente	843 623	843 623
PROJET AQUANIGHT EX 2016	7 193	7 193
PROJET AQUANIGHT DEPENSE NON PAYEE	66 868	66 868
PROJET AQUANIGHT EX 2012	152 384	152 384
PROJET MAURITANIE N DIAGO	12 941	-
Projet AEP MALI	45 950	-
Compte d'attente	1 377	1 377
Autres prestataires de services	110 810	195 760
Total 4	4 208 635	4 210 457

NOTE 11 : Revenus:

Le détail de cette rubrique au 31/12/2025 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
CA export	1 263 263	2 789 147
DJIBOUTI	43 056	134 692
MAURITANIE NAOUAKCHAT	172 116	-
BENIN	878 600	1 793 120
MALI	-	185 959
GUINEE	133 662	261 346
SPEN	35 829	23 659
UNION DES COMORES	-	168 064
LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPEMENT	-	67 798
VA TECH WABAGL LTD	-	13 321
BUREAU DES ETUDES ET DE FORMATION IRSHED	-	14 956
EST	-	6 637
KUWEIT	-	-
FORUM	-	119 595
Total	1 263 263	2 789 147

NOTE 13 : Achats

La valeur de cette rubrique est de 181.604 DT, au 31/12/2025, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Achat carburant	15 059	15 968
Achat fournitures	6 272	1 049
Eau électricité	1 811	4 095
Autres achats	-	1 429
Sous Total 1	23 142	22 540
Factures SONEDE	136 200	173 753
Achats de prestations de services	22 262	195 318
Sous Total 2	158 462	369 071
Total	181 604	391 611

NOTE 14: Charges de personnel

Le solde de ce compte est détaillé comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Rémunération détachés longue durée	118 799	125 053
Salaires autres que les détachés LD	122 301	109 297
Provisions congés payés	- 1 727	10 072
Charges patronales	44 031	45 797
Total	283 405	290 219

NOTE 15: Dotations aux amortissements et provisions

Le détail des Dotations aux amortissements et provisions se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles	127	577
Dotations aux Amortissements des immobilisations corporelles	29 996	43 251
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes clients	976 722	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de Participations	151 089	65 690
Total	1 157 934	109 518

NOTE 16 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Locations	23 483	23 093
Entretien et réparation	9 087	3 595
Primes assurance	5 838	5 730
Services extérieurs divers	64	400
Total des Services extérieurs	38 472	32 818
Prime du personnel extérieur détaché permanent (note 16-2)	98 198	48 471
Personnel extérieur à l'entreprise	2 603	2 241
Personnel Détachés courtes durées	7 382	146 391
Honoraires	36 294	16 904
Jetons de présence	21 250	12 500
PERDIUM et prime d'expatriation	424 007	678 343
Frais postaux	2 725	3 081
Publicités publications relations publiques	1 251	1 067
Services bancaires	1 106	2 782
Déplacements	88 281	193 086
Divers	3 729	4 388
Total Autres services extérieurs	686 826	1 109 254
TCL	2 527	2 803
TIMBRES DE VOYAGE	360	420
Droits et taxes	32 016	34 540
Impôts Projet Bénin	132 485	356 382
Total Impôts, taxes	167 387	394 145
Total	892 685	1 536 216

Note 16-2

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Abderraouf Nouicer	93 932	44 128
Hamdi Issaoui	4 266	4 343
Total	98 198	48 471

NOTE 17 : Charges financières

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Pertes de change	17 859	7 373
Perte de change latente		3 556
Total	17 859	10 929

NOTE 18 : Produits financiers

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Agios créditeurs	-4227	-2930
Gain de change	-3 402	-4 308
Gain de change latent	-26 510	-6 042
Total	-34 139	-13 280

NOTE 19 : Autres produits ordinaires

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Produits ordinaires	3 957	18 186
Total	3 957	18 186

NOTE 20: Autres pertes ordinaires

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Autres pertes ordinaires	-	-
Pénalité de retard	20	3 486
Total	20	3 486

NOTE 21 : Dividendes versés

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividende pour un montant total de 271.600 DT.

NOTE 22 : variation de tresorerie

Au 31 Décembre 2025, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
STB DINAR	198 878	103 656
STB EURO	234 667	401 026
STB DOLLARS	355 005	225 417
STB DINAR REC	2	-
CAISSE	2 626	3 616
TOTAL	791 178	733 716

NOTE 21 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2025, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	39 119 DT

Notes complémentaires :

Projet d’Affermage au Benin

Suite à un appel d’offres international lancé par l’Agence Nationale d’Approvisionnement en Eau potable en Milieu Rural au Benin, SONEDE INTERNATIONAL a été déclarée attributaire en tant que chef de file avec un groupement composé avec deux autres sociétés (BUS et AGETUR SA) pour la réalisation d’un projet d’extension, de densification et d’affermage des réseaux dans 200 systèmes d’AEP en milieu rural. Le projet s’étale sur dix ans à partir de la date de signature du PV de prise en charge du service affermé le 1^{er} mars 2023.

Dans ce cadre, une société de droit Béninois a été créée entre les trois parties pour la réalisation du projet cité dénommée SBA des Eaux.

A. Objet de la société SBA des Eaux

La société SBA des Eaux est une société anonyme de droit béninois créée en Février 2022 et ayant pour objet notamment:

- L'exploitation des moyens de production, de transport et de distribution d'eau potable ;
- La gestion du service public de l'eau potable ;
- La réalisation des travaux d'entretien et de réparation de toute nature et de tous les biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable ;
- La réalisation des travaux de renouvellement des biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable ainsi que des travaux de densification des réseaux de

distribution d'eau potable et des travaux de mise en conformité des ouvrages et équipements ;

- La réalisation de branchements particuliers et de bornes fontaines publiques ;
- L'achat, la vente, la location et la maintenance d'engins et de matériels nécessaires à la réalisation des travaux de mise en conformité, de renouvellement et de densification du réseau de distribution d'eau potable ;
- Les études techniques et les prestations de services relatives à la production, au transport et à la distribution d'eau potable.

B. Capital social de la société « SBA des Eaux » :

Le capital social de la société SBA des Eaux est fixé à la somme de DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de FRANCS CFA (soit l'équivalent d'environ 980.000 dinars tunisiens). Il est divisé en vingt mille (20.000) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 20.000, souscrites entièrement et libérées du quart à la constitution.

Le capital est réparti comme suit :

- SONEDE INTERNATIONAL détient une participation de **656.905 dt** soit **66%** dans le capital de la société,
- BUS **17%** dans le capital de la société,
- AGETUR SA **17%** dans le capital de la société.

Par ailleurs, un pacte entre les trois sociétés a été signé le 21 Février 2022 prévoyant un transfert progressif des participations en vue d'équilibrer les pourcentages de détention du capital de la société SBA des Eaux en trois phases.

- Phase 1 : une période de deux ans à partir du commencement du contrat d'affermage,
- Phase 2 : une période de deux ans à partir de la fin de la première phase,
- Phase 3 : Jusqu'à la fin du contrat d'affermage.

Selon le pacte d'actionnaires signé, à la fin de la phase 2, le capital sera réparti comme suit :

- SONEDE INTERNATIONAL : **35%**,
- BUS : **35%**,
- AGETUR SA : **30%**.

Ainsi, SONEDE INTERNATIONAL considère que sa participation dans la société SBA des Eaux lui procure un contrôle qui est destiné à être temporaire. En conséquence, la

consolidation de la filiale SBA des Eaux est exclue en vertu du paragraphe 11 de la NCT 35 relative aux états financiers consolidés.

C- Provision sur titres de participation et créances

Au cours des trois premières années d'activité, la société SBA des Eaux a enregistré des pertes cumulées dépassant son capital social et ce du fait du démarrage difficile d'exploitation des systèmes d'eau partiellement transférés par l'Agence National d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu Rural au Benin (Client) et du blocage confronté avec les bailleurs de fonds pour financier son besoin en fonds de roulement.

La valeur brute des titres de participation au capital de la SBA des Eaux qui s'élève à **656.905 dinars.**

Des pourparlers très avancés sont engagés entre les différents actionnaires pour réaliser un plan de sauvetage de la société suite aux difficultés financières confrontées par la société SBA des Eaux permettant de financer son besoin de fonds de roulement et relancer son activité. Ce plan de sauvetage portera sur une restructuration du capital social de la société et une injection de fonds dans sa trésorerie qui sera faite essentiellement par l'actionnaire BUS.

Par prudence, la société a constaté en comptabilité des provisions pour dépréciation aussi bien des créances de SONEDE INTERNATIONAL envers SBA des Eaux, ainsi que des titres de participation détenus par la société dans le capital de cette dernière.

La provision constatée est de 33% (dépréciation étalée sur 3 ans : 2025, 2026 et 2027) du montant global de chaque rubrique et ce puisque la visibilité sur ces éléments d'actifs sera clarifiée dans un avenir proche qui ne dépassera pas l'année 2027.

Cette provision d'un montant global de **484.972 dinars** se détaille comme suit :

Rubrique	Valeur brute au 31/12/2025	Provisions 2024	Dotations aux provisions 2025	Total provisions	Valeur nette au 31/12/2025
Créances douteuses SBA des Eaux	812 703			268 192	544 511
Titres de participations SBA des Eaux	656 905	65 691	151 089	216 780	440 125
Total	1 469 608	65 691	151 089	484 972	984 636

Il est à noter que cette provision devrait être révisée chaque année en fonction des données et informations disponibles, ainsi, un complément ou une reprise de provision sera comptabilisé ultérieurement.

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De SONEDE INTERNATIONAL***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **2.083.339 Dinars** y compris le déficit net de l'exercice s'élevant à **1.194.440 Dinars**.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément

aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

La société est soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024, qui a été notifiée le 24 Décembre 2025 et dont les résultats ne sont pas encore notifiés jusqu'à la date de rédaction du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas

échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

***P/Elit Audit
Walid ESSETTI***

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires De SONEDE INTERNATIONAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en :

Il est à signaler que l'exécution de la convention suivante, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 . Elle concerne :

- 1.** SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société. Cette convention a été conclue le 7 janvier 2022 pour une période de trois ans à partir du 20 Novembre 2021 et reconduite aux mêmes conditions à partir du 20 Novembre 2024. Les charges du personnel détaché auprès de SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à **136.200 Dinars** hors taxes.

II- Conventions et opérations conclues durant l'exercice

Néant.

III- Rémunération des dirigeants

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP. En plus, la société prend en charge les frais de téléphone mobile du Directeur Général.
- En 2025, les engagements envers les dirigeants de la société se présentent comme suit :

Désignation	Directeur Général	Président du conseil d'administration	(Montants en DT)
			Membres du conseil d'administration
Prime de gestion et de représentation	46 902,44		
Solde de tout compte	35 792,102		
Avantages en nature (Bons de carburant, frais de téléphone et autres)	12 821,820		
Jetons de présence		2 500,000	8 750,000
Total	95 516,361	2 500,000	8 750,000

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
P/Elit Audit

Walid ESSETTI

AUDIT REVISION CONSEIL ARC

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM International

Immeuble Aziz A 3.1- Montplaisir - Tunis -
Tunisie
Téléphones : 216-71 950 218 / 950 461
Télécopie : 216-71 950 852
Email : arc@gnet.tn

R a p p o r t s u r l ' a u d i t d e s é t a t s f i n a n c i e r s

Messieurs les administrateurs de la société :

United Gulf Financial Services –NORTH AFRICA ,”UGFS-NA”

Immeuble FRAJ 2ième étage rue du Lac BIWA

Les Berges du Lac 1053, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND », au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

2.1 Liquidation du fonds :

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds est arrivé au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises pour la prorogation de la durée de vie du fonds jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation suivant l'agrément CMF n°47-2019 en date de 18 Décembre 2019.

Tunis, Le 15 Mai 2026

Foued AMIRI


AUDIT EVISION CONSEIL
A. R. C.
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'OECC

FONDS D'AMORCAGE EN LIQUIDATION-CAPITAL LEASE SEED FUND
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	6-1	580 564	572 488
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		495 443	514 516
Titres OPCVM		29 825	0
Obligations et valeurs assimilées		13 296	15 972
Autres Valeurs du Portefeuilles		42 000	42 000
Placements monétaires et disponibilités	6-2	-205	38 402
Placements monétaires		0	0
Créances d'exploitation		47 616	47 616
TOTAL ACTIF		627 975	658 506
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6-3	75 033	74 533
Autres créditeurs divers	6-4	15 057	17 513
TOTAL PASSIF		90 090	92 045
ACTIF NET			
Capital	6-5	771 749	792 360
Sommes distribuables		-233 864	-225 899
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-225 900	-213 445
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-7 964	-12 454
ACTIF NET		537 885	566 461
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		627 975	658 506

FONDS D'AMORCAGE EN LIQUIDATION-CAPITAL LEASE SEED FUND

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres		0	0
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0	0
Revenus autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	6-6	76	37 522
Revenus des placements monétaires		76	37 522
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		76	37 522
Charges de gestion des placements	6-7	-2 288	-2 001
REVENU NET DES PLACEMENTS		-2 212	35 521
Autres charges	6-8	-5 753	-47 975
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 964	-12 454
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-7 964	-12 454
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-20 781	-149 975
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		170	121 701
Frais de négociation		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		-28 576	-40 728

FONDS D'AMORCAGE EN LIQUIDATION-CAPITAL LEASE SEED FUND
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>31-déc</i>	
	2025	2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-28 576	-40 728
Résultat d'exploitation	-7 964	-12 454
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20 781	-149 975
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	170	121 701
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
- Réduction Capital		-160 600
VARIATION DE L'ACTIF NET	-28 576	-201 328
ACTIF NET		
En début de période	566 461	767 790
En fin de période	537 886	566 461
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	8 030	8 030
En fin de période	8 030	8 030
VALEUR LIQUIDATIVE	66,985	70,543
TAUX DE RENDEMENT	-5,04%	-5,31%

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : CAPITALEASE SEED FUND

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le Fonds a obtenu l'agrément du CMF n° 36-2011 du 25 Novembre 2011.

BIAT est le dépositaire de ce Fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation selon l'agrément CMF n°47-2019 du 18 Décembre 2019.

2- ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« CAPITALEASE SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Achever l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif et à l'article 1 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage, les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « CAPITALEASE SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « CAPITALEASE SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par l'assurance

Pour le calcul du montant de la dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par une assurance, il n'est pas tenu compte de la quote-part de la valeur du titre remboursable par l'assurance.

5.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5- Taux de participation dans les projets innovants

Le Fonds doit investir à hauteur de 50% au moins dans des projets innovants et à forte valeur ajoutée et ce conformément au paragraphe 1.1.5 du règlement intérieur. Le calcul de ce taux a pris en compte les participations à caractère innovant figurant dans le portefeuilles-titres au 31 décembre 2024 ainsi que celles qui ont été déjà cédées avant cette date. Le caractère innovant des projets des participations du Fonds s'apprécie notamment en fonction de critères objectifs tels que :

- La justification de la création de produits, service, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus, ainsi que le besoin de financement correspondant, soit au moment de la constitution de l'entreprise ou au cours de sa durée de vie lorsque le besoin de financement est affecté à la création d'un nouveau produit ou service avant sa mise effective sur le marché.
- Une forte pondération de l'investissement dans les dépenses en recherche et développement par rapport au schéma d'investissement global présenté dans le dossier du projet.

CAPITAL LEASE SEED FUND– Notes aux états financiers 2025

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 580 564 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût aquisition	Valeur au 31/12/2025	méthode d'évaluation	% Actif net
Actions			550 740		102,39%
Actions Non Côtées		421 930	495 444		92,11%
-					
IRIS TECHNOLOGIES SA	11 776	115 000	408 797	Dernière transaction: Valorisation selon la dernière augmentation de capital	76,00%
DEAL TERASOFT SA	11 500	115 000	0	Décote de 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%
HIDROJET TECHNICS	4 500	45 000	33 750	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	6,27%
POLYSMART	66 737	104 291	26 073	Décote de 25 % sur le prix d'acquisition	4,85%
Pinhole	186	33 039	19 824	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	3,69%
DIGIARTWORK	9 600	9 600	7 000	Procédure de sortie entamées	1,30%
Emprunt Société		133 805	13 296		2,47%
PINHOLE OCA	1 770	17 700	10 620	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	1,97%
POLYSMART OCA	2 141	10 705	2 676	Décote de 25 % sur le prix d'acquisition	0,50%
DIGARTWORK OCA	10 540	105 400	0	Décote de 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%
Compte Courant Associé		85 000	42 000		7,81%
Deal Terasoft CCA 01042017		15 000	0	Décote de 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%
PHINPHOLE CCA		40 000	24 000	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	4,46%
PHINPHOLE CCA 1		30 000	18 000	Décote sur la prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	3,35%
Titres OPCVM			29 824		5,54%
Actions des SICAV		0	29 824		5,54%
UGFS BONDS FUND	2 038	28 856	29 824	VL 31-12-2025	5,54%
TOTAL			580 564		107,935%

Note 6-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2025 à 38 402 DT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Disponibilités		13	38 620
Somme à régler		<218>	<218>
TOTAL	(1)	<u><205></u>	<u>38 402</u>

(1) Les placements monétaires et les disponibilités au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi

	Nombre De titres	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Banque		-205	-0,03%
Banque		13	0,00%
Somme à régler (a)		-218	-0,03%
TOTAL		-205	-0,03%

(a) Les sommes à régler au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi :

	Montant
Dividende à payer	218
TOTAL	218

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 74 533 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	63 605	63 605
Compte du Dépositaire (BIAT)	11 428	10 928
	<u>75 033</u>	<u>74 533</u>

Note 6-4 : Autres créiteurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 17 513 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires CAC	3 772	3 772
Etat, impôts et taxes	1 186	1 641
Autres créiteurs	10 100	12 100
	<u>15 057</u>	<u>17 513</u>

Note 6-5 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024

Montant	792 360
Nombre de parts émises	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 781)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	170
Régularisation des sommes non distribuables	

Réduction de capital

Droits de sortie	
Frais de négociation	

Capital au 31/12/2025

Montant	771 749
Nombre de parts	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Note 6-6 : Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 37 522 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur comptes de dépôt	76	37 522
	<u>76</u>	<u>37 522</u>

Note 6-7 : Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 001 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	-	-
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 288	2 001
	<u>2 288</u>	<u>2 001</u>

Note 6-8 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 001 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	3 409	2 866
Impôts et taxes	1 860	270
Frais Administratif	-	3 545
Services bancaires	483	300
Autres charges	-	51
Intérêts OCA 2024 annulés	-	40 942
	<u>5 753</u>	<u>47 975</u>

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

7-1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenus des placements	0,009	4,673
Charges de gestion des placements	(0,285)	(0,249)
Revenus nets des placements	<u>(0,275)</u>	<u>4,424</u>
Autres charges	(0,716)	(5,974)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(0,992)</u>	<u>(1,551)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(0,992)</u>	<u>(1,551)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,588)	(18,677)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,021	15,156
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(2,567)</u>	<u>(3,521)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(3,559)	(5,072)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(2,567)</u>	<u>(3,521)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(2,567)</u>	<u>(3,521)</u>
Valeur liquidative	66,985	45,471

7-2 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le Fonds Capitalease Seed Fund présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

Dans le cadre de la gestion du Fonds, celui-ci adapte progressivement les critères ESG dans son processus d'investissement et de suivi des participations. L'analyse des opportunités d'investissement inclut, lorsque pertinent, l'évaluation des principaux risques et opportunités ESG, notamment en lien avec la transition énergétique, l'efficacité des ressources et les pratiques de gouvernance. Le Fonds privilégie des investissements alignés avec des dynamiques de durabilité, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun facteur ESG n'a été identifié comme ayant un impact financier significatif sur les états financiers. Toutefois, ces éléments sont pris en compte dans l'appréciation des perspectives à moyen et long terme des investissements.

COMPARTIMENT « 216 CAPITAL FUND II – DINARS»**RELEVANT DU FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE «216 CAPITAL FUND II»****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2025****Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la société de gestion « 216 Capital Ventures SA »****I. Rapport sur l'audit des états financiers*****Opinion***

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du Compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » relevant du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund II », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 504 564 dinars, un actif net de 483 219 dinars et un résultat net négatif à la fin de la période de 135 531 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » relevant du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund II » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration du gestionnaire « 216 Capital Ventures ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mai 2026

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
Café de l'Elly
Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'ORCT
: 37 Avenue Mohamed Nicole Hecis

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2025
<u>AC 1 - Portefeuille titres</u>		<u>0</u>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
b- Obligations et valeurs assimilées		0
c- Autres valeurs		0
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>504 564</u>
a- Placements monétaires		0
b- Disponibilités	AC 2.b	504 564
<u>AC 3 - Créances d'exploitation</u>		<u>0</u>
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		<u>0</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>504 564</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>PA 1 - Opérateurs créditeurs</u>		<u>0</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	PA 2	<u>21 345</u>
<u>TOTAL PASSIFS</u>		<u>21 345</u>
<u>ACTIF NET</u>		
<u>CP 1 - Capital</u>	CP 1	<u>618 750</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	CP 2	<u>(135 531)</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de l'exercice		(135 531)
<u>TOTAL ACTIF NET</u>		<u>483 219</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>504 564</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

DESIGNATION	Notes	31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>		0
a- Dividendes		0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilée		0
c- Revenus des autres valeurs		0
<u>PR 2- Revenus des placements monétaires</u>		0
TOTAL DES REVENUS		0
<u>CH1 - Charges de gestion</u>	CH 1	62 496
REVENU NET DES PLACEMENTS		(62 496)
<u>PR3 - Autres produits</u>		0
<u>CH2 - Autres charges</u>	CH 2	73 035
RESULTAT D'EXPLOITATION		(135 531)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(135 531)
<u>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
Variation de change non matérialisée		0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(135 531)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice clos le 31 décembre 2025***(Montants exprimés en Dinar Tunisien)*

DESIGNATION	Notes	31/12/2025
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		(135 531)
a - Résultat d'exploitation		(135 531)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0
d- Frais de négociation de titres		0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		618 750
a- Souscriptions		
_ Capital		618 750
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0
_ Régularisation des sommes distribuables		0
_ Droits d'entrée		0
b- Rachats		
_ Capital		0
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0
_ Régularisation des sommes distribuables		0
_ Droits de sortie		0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		483 219
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		483 219
a- En début d'exercice		0
b- En fin d'exercice		483 219
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		2 475
a- En début d'exercice (Compartiment Dinars)		2 475
b- En fin d'exercice (Compartiment Dinars)		2 475
<u>VALEUR LIQUIDATIVE (COMPARTIMENT DINARS)</u>		195,240

* Les éventuelles différences dans les unités sont dues à l'arrondi.

1. PRESENTATION DU COMPARTIMENT « 216 CAPITAL FUND II – DINARS »

Dénomination : 216 Capital Fund II - Dinars

Forme : Compartiment du fonds d'investissement spécialisé à compartiments

Gestionnaire : 216 Capital Ventures S.A.

Dépositaire : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

Agrément de constitution du Fonds CMF : n°54-2024 du 12 novembre 2024.

Visa du prospectus : n°24-1145 du 26 décembre 2024

Matricule fiscal : 1903097G/N/N/000

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC 4, centre urbain nord, 1082 Tunis.

Le compartiment « 216 Capital Fund II - Dinars » sera intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de seize millions (16.000.000) de dinars, réparti en seize mille (16.000) parts d'une valeur d'origine de mille (1.000) dinars chacune. Deux mille quatre cent soixante-quinze (2.475) parts sont souscrites au 31.12.2025 par cinq personnes physiques et deux personnes morales, libérées à concurrence de six cent dix-huit mille et sept cent cinquante (618.750) dinars.

Durée : Dix (10) ans prorogables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le Code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du compartiment « 216 Capital Fund II- Dinars » est le Dinar Tunisien.

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2025 constitue pour le compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » son 1^{er} exercice comptable allant du 23 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date de sa constitution, soit le 23 décembre 2024 pour s'achever le 31 décembre de l'année suivante.

3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers du compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » ont été arrêtés au 31/12/2025 conformément au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la NCT 17 et la NCT 18.

Les mécanismes de communication préparés par le compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

4. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La comptabilité générale du compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptable et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les frais généraux de constitution relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement en égalité soit 50% pour chaque compartiment.

Les autres charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison compartiment Dinars/compartiment Euros sera régularisé périodiquement.

Taux d'affectation Compartiment Dinars =

*Montant souscrit compartiment Dinars/Montant Total souscrit des 2 compartiments
Dinars et Euros*

Le solde du compte de liaison compartiment Dinars/compartiment Euros est régularisé périodiquement.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Cette valeur fera l'objet d'une réévaluation lors des prochains reporting comptables suivant les dispositions prévues par les Lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé :

- La conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation. Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.*
- Ou à la juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée*

par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. NOTES AU ETATS FINANCIERS**- NOTES AU BILAN****AC 2-B- DISPONIBILITES**

Libellé	31/12/2025 En DT
UBCI TND	504 564
Total des disponibilités	504 564

PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31/12/2025 En DT
Receveur des finances	9 337
Fournisseurs et comptes rattachés	3 392
Créditeurs divers	0
Charges à payer	8 616
** Rémunération du dépositaire	6 250
** Honoraires du commissaire aux comptes	2 317
** Honoraires complémentaires du commissaire aux comptes	0
** Redevance CMF	49
Total des autres créditeurs divers	21 345

CP 1 - CAPITAL

Libellé	31/12/2025 En DT
Capital CP 1- 1	2 475 000
Capital souscrit, appelé non libérer	-
Capital souscrit, non appelé	- 1 856 250
Plus/ moins -values potentielles sur titres	-
Total capital	618 750

CP1 -1 CAPITAL

CP1-1 Le compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » sera intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de seize millions (16 000 000) de dinars, réparti en seize mille (16 000) parts d'une valeur d'origine de mille (1 000) dinars chacune, dont deux mille quatre cent soixante-quinze (2 475) parts sont souscrites au 31.12.2025 par 5 personnes physiques et 2 personnes morales.

Ci-dessous la composition du capital du compartiment « 216 Capital Fund II – Dinars » :

Porteurs de parts	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale	Montant des parts souscrites	% dans le capital	Montant appelé et libéré en TND	Montant appelé et non libéré en TND
4 personnes physiques	1 680	1 000	1 680 000	67,88%	420 000	0
1 personne morale	500	1 000	500 000	20,20%	125 000	0
<u>TOTAL PARTS A</u>	2 180	1 000	2 180 000	88,08%	545 000	0
1 personne physique	15	1 000	15 000	0,61%	3 750	0
1 personne morale	280	1 000	280 000	11,31%	70 000	0
<u>TOTAL PARTS B</u>	295	1 000	295 000	11,92%	73 750	0
<u>TOTAL PARTS</u>	2 475	1 000	2 475 000	100,00%	618 750	0

- NOTES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**CH 1 - CHARGES DE GESTION**

Libellé	31/12/2025 En DT
Rémunération du gestionnaire	56 246
Rémunération du dépositaire	6 250
Total des charges de gestion	62 496

CH 2 - AUTRES CHARGES

Libellé	31/12/2025 En DT
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	53 970
Redevances CMF	18 649
Publicité et publications	6
Services bancaires et assimilés	331
Primes d'assurance	-
Pertes sur éléments non récurrents	0
Minimum de perception	70
Frais de timbre et d'enregistrement	6
Retenue à la source libératoire	-
Pénalité de retard	2
Total des autres charges	73 035

6. DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION (Montants exprimés en Dinar Tunisien)**DONNEES PAR PART****31/12/2025****Données par part Compartiment Dinars**

Revenus des placements	0,000
Charges de gestion des placements	25,251
Revenu net des placements	-25,251
Autres produits	0,000
Autres charges	29,509
Résultat d'exploitation (1)	-54,760
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-54,760
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations (2)	0,000
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	-54,760
Droit d'entrée et droits de sorties	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	195,240
Ratios de gestion des placements	
Charges/Actif net	28,05%
Autres charges/Actif net	15,11%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net	-28,05%

7. TRANSACTIONS AVEC LE GESTIONNAIRE ET LE DEPOSITAIRE

7.1 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du compartiment « 216 Capital Fund II - Dinars » est la société de gestion « 216 Capital Ventures S.A ». Celui-ci se charge du conseil d'identification et des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle (et ceux conformément à l'article 20.1 du Règlement Intérieur du 23 décembre 2024) répartis comme suit:

- Deux virgule cinq pourcent (2,5%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,
- Trois pourcent (3%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.

La rémunération du gestionnaire au 31.12.2025 s'élève à 56.246 dinars.

7.2 LE DEPOSITAIRE

Le dépositaire du compartiment « 216 Capital Fund II - Dinars » est « Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) », celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, il assure tous les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, et conformément à l'article 20.2 du Règlement Intérieur du 23 décembre 2024 et à l'article 6 de la convention signée entre les deux parties en date du 11.12.2024, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net de chaque compartiment avec un minimum de 6.250 dinars et un maximum de 10.000 dinars.

La rémunération du dépositaire au 31.12.2025 s'élève à 6.250 dinars.

COMPARTIMENT « 216 CAPITAL FUND II – EUROS »**RELEVANT DU FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE «216 CAPITAL FUND II »****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2025****Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la société de gestion « 216 Capital Ventures SA »****I. Rapport sur l'audit des états financiers***Opinion*

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du Compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » relevant du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund II », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 605 563 Euro, un actif net de 601 991 Euro et un résultat net négatif à la fin de la période de 85 579 Euro.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » relevant du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund II » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration du gestionnaire « 216 Capital Ventures ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mai 2026

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
Café de 1111
Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'ORCT
: 37 Avenue Mohamed Nicolello Tunis

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Euro)

ACTIF	<i>Notes</i>	31/12/2025
<u>AC 1 - Portefeuille titres</u>		<u>0</u>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
b- Obligations et valeurs assimilées		0
c- Autres valeurs		0
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>605 563</u>
a- Placements monétaires		0
b- Disponibilités	AC 2.b	605 563
<u>AC 3 - Créances d'exploitation</u>		<u>0</u>
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		<u>0</u>
TOTAL ACTIF		605 563
PASSIF		
<u>PA 1 - Opérateurs créditeurs</u>		<u>0</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	PA 2	<u>3 572</u>
TOTAL PASSIFS		3 572
ACTIF NET		
<u>CP 1 - Capital</u>	CP 1	<u>687 570</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	CP 2	<u>(85 579)</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de l'exercice		(85 579)
TOTAL ACTIF NET		601 991
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		605 563

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Montants exprimés en Euro)

DESIGNATION	Notes	31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>		0
a- Dividendes		0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilée		0
c- Revenus des autres valeurs		0
<u>PR 2- Revenus des placements monétaires</u>		0
TOTAL DES REVENUS		0
<u>CH1 - Charges de gestion</u>	CH 1	63 144
REVENU NET DES PLACEMENTS		(63 144)
<u>PR3 - Autres produits</u>		0
<u>CH2 - Autres charges</u>	CH 2	22 435
RESULTAT D'EXPLOITATION		(85 579)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(85 579)
<u>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(85 579)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice clos le 31 décembre 2025***(Montants exprimés en Euro)*

DESIGNATION	Notes	31/12/2025
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		(85 579)
a - Résultat d'exploitation		(85 579)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0
d- Frais de négociation de titres		0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		687 570
a- Souscriptions		
_ Capital		687 570
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0
_ Régularisation des sommes distribuables		0
_ Droits d'entrée		0
b- Rachats		
_ Capital		0
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0
_ Régularisation des sommes distribuables		0
_ Droits de sortie		0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		601 991
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		601 991
a- En début d'exercice		0
b- En fin d'exercice		601 991
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		9 196
a- En début d'exercice (Compartiment Euro)		9 196
b- En fin d'exercice (Compartiment Euro)		9 196
<u>VALEUR LIQUIDATIVE (COMPARTIMENT EUROS)</u>		65,462

* Les éventuelles différences dans les unités sont dues à l'arrondi.

1. PRESENTATION DU COMPARTIMENT « 216 CAPITAL FUND II - EUROS »

Dénomination : 216 Capital Fund II - Euros

Forme : Compartiment du fonds d'investissement spécialisé à compartiments

Gestionnaire : 216 Capital Ventures S.A.

Dépositaire : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

Agrément de constitution du Fonds CMF : n°55-2024 du 12 novembre 2024.

Visa du prospectus : n°24-1145 du 26 décembre 2024

Matricule fiscal : 1903097G/N/N/000

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC 4, centre urbain nord, 1082 Tunis.

Le compartiment « 216 Capital Fund II - Euros » sera intégralement composé d'actifs libellés en Euro pour une contrevaieur en Dinars de quinze millions (15.000.000) de Dinars, réparti en quinze mille (15.000) parts d'une valeur d'origine de mille (1.000) Dinars chacune, souscrites à la contrevaieur en Euro.

Neuf mille cent quatre-vingt-seize (9.196) parts sont souscrites au 31.12.2025 par quatre personnes physiques, une personne morale et le Fonds des fonds ANAVA, soit un montant d'actifs libellés en Euro de deux millions sept cent cinquante mille et cinq cent (2.750.500) Euros, libérées à concurrence de six cent quatre-vingt-sept mille et cinq cent soixante-dix (687.570) Euros.

Durée : Dix (10) ans prorogeables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le Code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du compartiment « 216 Capital Fund II -Euros » est l'Euro.

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2025 constitue pour le compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » son 1er exercice comptable allant du 23 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date de sa constitution, soit le 23 décembre 2024 pour s'achever le 31 décembre de l'année suivante

Un 1er appel de fonds de 25% a été lancé, pour le compartiment Euros, en date du 21 juillet 2025.

3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers du compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » ont été arrêtés au 31/12/2025 conformément au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la NCT 17 et la NCT 18.

Les mécanismes de communication préparés par le compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

4. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La comptabilité générale du compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptable et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les frais généraux de constitution relatives aux deux compartiments sont répartis comptablement en égalité soit 50% pour chaque compartiment.

Les autres charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison compartiment Dinars/compartiment Euros sera régularisé périodiquement.

Taux d'affectation Compartiment Euros =

Montant souscrit compartiment Euro/Montant Total souscrit des 2 compartiments

Dinars et Euros

Le solde du compte de liaison compartiment Dinars/compartiment Euros est régularisé périodiquement.

Les dépenses en dinars sont converties en euro selon le cours moyen mensuel BCT avant comptabilisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Cette valeur fera l'objet d'une réévaluation lors des prochains reporting comptables suivant les dispositions prévues par les Lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé :

- La conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en

utilisant le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation. Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.

- Ou à la juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. NOTES AU ETATS FINANCIERS**- NOTES AU BILAN****AC 2-B- DISPONIBILITES**

Libellé	31/12/2025 En Eur
UBCI Euro	605 563
Total des disponibilités	605 563

PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31/12/2025 En Eur
Fournisseurs et comptes rattachés	996
Charges à payer	2 576
<i>** Rémunération du dépositaire</i>	1 835
<i>** Honoraires du commissaire aux comptes</i>	680
<i>** Redevance CMF</i>	60
Total des autres créditeurs divers	3 572

CP1 - CAPITAL

Libellé	31/12/2025 En Eur
Capital CP 1- 1	2 750 500
Capital souscrit, appelé non libéré	0
Capital souscrit, non appelé	(2 062 930)
Plus/ moins -values potentielles sur titres	0
Total capital	687 570

CP1 -1 CAPITAL

CP1-1 Le compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » sera intégralement composé d'actifs libellés en Euros pour une contrevaaleur en Dinars de quinze millions (15 000 000) de dinars, réparti en quinze mille (15 000) parts d'une valeur d'origine de mille (1 000) dinars chacune souscrites à la contrevaaleur en Euro. Neuf mille cent quatre-vingt-seize (9 196) parts sont souscrites au 31.12.2025 par 4 personnes physiques, une personne morale et le Fonds des fonds ANAVA.

Ci-dessous la composition du capital du compartiment « 216 Capital Fund II – Euros » :

Porteurs de parts	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale	Montant des parts souscrites	% dans le capital	Montant appelé et libéré en TND	Montant appelé et non libéré en TND
2 personnes physiques	418	1 000	418 000	4,55%	104 500	0
1 personne morale	335	1 000	335 000	3,64%	83 750	0
ANAVA (Fonds des fonds)	8 357	1 000	8 357 000	90,88%	2 089 250	0
<u>TOTAL PARTS A</u>	9 110	1 000	9 110 000	99,06%	2 277 500	0
2 personnes physiques	86	1 000	86 000	0,94%	21 500	0
<u>TOTAL PARTS B</u>	86	1 000	86 000	0,94%	21 500	0
<u>TOTAL PARTS</u>	9 196		9 196 000	100,00%	2 299 000	0

- NOTES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**CH1 - CHARGES DE GESTION**

Libellé	31/12/2025 En Eur
Rémunération du gestionnaire	61 308
Rémunération du dépositaire	1 835
Total des charges de gestion	63 144

CH 2 - AUTRES CHARGES

Libellé	31/12/2025 En Eur
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 878
Redevances CMF	5 668
Publicité et publications	7
Services bancaires et assimilés	331
Minimum de perception	77
Perte de change	470
Frais de timbre et d'enregistrement	2
Pénalité de retard	2
Total des autres charges	22 435

6. DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION (Montants exprimés en Euro)

DONNEES PAR PART	31/12/2025
<i><u>Données par part Compartiment Euro</u></i>	
Revenus des placements	0,000
Charges de gestion des placements	6,866
Revenu net des placements	-6,866
Autres produits	0,000
Autres charges	2,440
Résultat d'exploitation (1)	-9,306
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-9,306
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations (2)	0,000
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	-9,306
Droit d'entrée et droits de sorties	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	65,462
Ratios de gestion des placements	
Charges/Actif net	14,22%
Autres charges/Actif net	3,73%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net	-14,22%

7. TRANSACTIONS AVEC LE GESTIONNAIRE ET LE DEPOSITAIRE

7.1 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du compartiment « 216 Capital Fund II - Euros » est la société de gestion « 216 Capital Ventures S.A ». Celui-ci se charge du conseil d'identification et des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle (et ceux conformément à l'article 20.1 du Règlement Intérieur du 23 décembre 2024) répartis comme suit:

- Deux virgule cinq pourcent (2,5%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,
- Trois pourcent (3%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.

La rémunération du gestionnaire au 31.12.2025 s'élève à 61.308 €.

7.2 LE DEPOSITAIRE

Le dépositaire du compartiment « 216 Capital Fund II - Euros » est « Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) ». Celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, il assure tous les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, et conformément à l'article 20.2 du Règlement Intérieur du 23 décembre 2024 et à l'article 6 de la convention signée entre les deux parties en date du 11.12.2024, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net de chaque compartiment avec un minimum de 6.250 dinars et un maximum de 10.000 dinars.

La rémunération du dépositaire au 31.12.2025 s'élève à 6.250 dinars, soit 1.835 €.

COMPARTIMENT 1 DU FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE**«216 CAPITAL FUND I »****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE****CLOS AU 31 DECEMBRE 2025****I. Rapport sur l'audit des états financiers du compartiment 1*****Opinion***

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du Compartiment 1 du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund I », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 10 086 976 dinars, un actif net de 10 057 045 dinars et un résultat net positif à la fin de la période de 1 023 476 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Compartiment 1 du Fonds d'Investissement spécialisé «216 Capital Fund I » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration du gestionnaire « 216 Capital Ventures ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mai 2026

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
Walid Ben Ayed
Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'ORCT
: 37 Avenue Habib Nicolas

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>AC 1 - Portefeuille titres</u>			
		8 634 548	5 234 593
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1.a	7 972 997	5 234 593
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Autres valeurs	AC 1.c	661 551	0
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>			
		1 452 428	1 654 568
a- Placements monétaires	AC 2.a	0	1 303 415
b- Disponibilités	AC 2.b	1 452 428	351 153
<u>AC 3 - Créances d'exploitation</u>			
		0	0
<u>AC 4 - Autres actifs</u>			
	AC 4	0	11 015
TOTAL ACTIF		10 086 976	6 900 177
<u>PASSIF</u>			
<u>PA 1 - Opérateurs créditeurs</u>			
	PA 1	0	273
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>			
	PA 2	29 931	41 334
TOTAL PASSIFS		29 931	41 607
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP 1 - Capital</u>			
	CP 1	11 622 897	7 988 743
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>			
		(1 565 852)	(1 130 173)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 130 173)	(772 962)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(435 679)	(357 211)
TOTAL ACTIF NET		10 057 045	6 858 569
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 086 976	6 900 177

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

DESIGNATION	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>			
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	PR 2	40 837	37 187
TOTAL DES REVENUS		40 837	37 187
<u>CH1 - Charges de gestion</u>	CH 1	366 355	357 781
REVENU NET		(325 519)	(320 594)
<u>PR3 - Autres produits</u>	PR 3	0	0
<u>CH2 - Autres charges</u>	CH 2	110 160	36 618
RESULTAT D'EXPLOITATION		(435 679)	(357 211)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(435 679)	(357 211)
<u>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	PR 4	1 459 155	(68 729)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Variation de change non matérialisée		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 023 476	(425 940)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice clos le 31 décembre 2025***(Montants exprimés en Dinar Tunisien)*

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024 (**)
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		1 023 476	(425 940)
a - Résultat d'exploitation		(435 679)	(357 211)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 459 155	(68 729)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-
d- Frais de négociation de titres		-	-
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		2 175 000	2 175 000
a- Souscriptions			
_ Capital		2 175 000	2 175 000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
_ Régularisation des sommes distribuables		-	-
_ Droits d'entrée		-	-
b- Rachats		0	0
_ Capital		-	-
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
_ Régularisation des sommes distribuables		-	-
_ Droits de sortie		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		3 198 476	1 749 060
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		10 057 045	6 858 569
a- En début d'exercice		6 858 569	5 109 510
b- En fin d'exercice		10 057 045	6 858 569
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		108 750	108 750
a- En début d'exercice (Compartiment 1)		108 750	108 750
b- En fin d'exercice (Compartiment 1)		108 750	108 750
VALEUR LIQUIDATIVE (COMPARTIMENT 1)		92,479	63,067
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>		47%	34%

* Les éventuelles différences dans les unités sont dues à l'arrondi.

(**) : La rubrique 2024 a été retraitée à des fins de comparabilité.

1. PRESENTATION DU COMPARTIMENT 1 « 216 CAPITAL FUND I »

Dénomination : 216 Capital Fund I

Compartiment : Compartiment 1

Forme : Fonds d'investissement spécialisé à compartiments

Gestionnaire : 216 Capital Ventures S.A.

Dépositaire : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) Agrément de constitution du Fonds CMF : n°91-2021 du 22 décembre 2021. Visa : Visa n°21-1067 du 29 décembre 2021

Matricule fiscal : 1753798V/N/N/000

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC 4, centre urbain nord, 1082 Tunis

Le compartiment 1 du fonds d'investissement spécialisé « 216 Capital Fund I » est intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de dix millions huit cent soixante-quinze mille dinars (10.875.000 TND), correspondant à cent huit mille sept cent cinquante (108.750) parts d'une valeur nominale de cent (100) Dinars chacune, totalement souscrites par 18 personnes physiques et 7 personnes morales.

Durée : Dix (10) ans prorogables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le Code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du fonds pour le compartiment 1 du fonds d'investissement spécialisé « 216 Capital Fund I » est le Dinar Tunisien.

2. FAITS MARQUANTS

L'année 2025 constitue pour le Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » son 4^{ème} exercice comptable.

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur, le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date d'ouverture du Closing Initial, soit le 03.01.2022 pour s'achever le 31

décembre de l'année de constitution du Fonds.

Le règlement intérieur du 22 décembre 2021 a été modifié en date du 19 juillet 2022. Quatre appels de fonds ont été lancés :

- Un 1^{er} appel de fonds de 20%, pour les deux compartiments 1 et 2, lancé en date du 11.04.2022.
- Un 2^{ème} appel de fonds de 20%, pour le compartiment 1 uniquement, lancé en date du 11.12.2022.
- Un 3^{ème} appel de fonds de 20%, pour le compartiment 1 uniquement, lancé en date du 15.05.2024.
- Un 4^{ème} appel de fonds de 20%, pour le compartiment 1 uniquement, lancé en date du 24.07.2025.

3. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers du fonds ont été arrêtés au 31/12/2025 conformément au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la NCT 17 et la NCT 18. Les mécanismes de communication préparés par « 216 CAPITAL FUND I » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

4. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La comptabilité générale du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » est informatisée. Le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison C1/C2 sera régularisé périodiquement.

Le taux d'affectation des charges communes pour le compartiment 1 du fonds d'investissement spécialisé « 216 Capital Fund I » est de 34,182% pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Cette valeur fera l'objet d'une réévaluation lors des prochains reporting comptables suivant les dispositions prévues par les Lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé, la conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant :

- La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.
- Et le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation.

Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.

4.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

4.4. CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. NOTES AU ETATS FINANCIERS

- NOTES AU BILAN

AC 1 - PORTEFEUILLE TITRE

Désignation du titre	Nombre de titre	Coût d'acquisition au 31/12/2025	Plus/Moins value au 31/12/2024	Plus/Moins value au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
AC 1-a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
- Avidea.SARL	2 821	649 850	-137 018	-106 742	543 109	5,40%	Approche marché
Wattnow.SA	49	1 296 000	1 532 472	1 532 472	2 828 472	28,12%	Valeur transactionnelle récente
Drest.SARL	24 167	1 200 000	68 289	908 322	2 108 322	20,96%	Valeur transactionnelle récente
Iris Technologies	109 240	625 000	-	-125 000	500 000	4,97%	Provision 20%
Easy Transfer	69	517 200	-	202 294	719 494	7,15%	Valeur transactionnelle récente
Addvocate AI	167	504 000	-	-	504 000	5,01%	Valeur transactionnelle récente
Robo Care	39	100 000	-	-	100 000	0,99%	Valeur transactionnelle récente
Ps Eyst Systems	325	669 600	-	-	669 600	6,66%	Valeur transactionnelle récente
TOTAL AC1-a		5 561 650	1 463 743	2 411 346	7 972 997	79,28%	
AC 1-c- Autres valeurs " OCA"							
Juridoc		150 000	-	511 551	661 551	6,58%	Ongoing Round with a 60% Success Rate
TOTAL AC1-c		150 000	0	511 551	661 551	6,58%	
TOTAL AC1		5 711 650	1 463 743	2 922 897	8 634 548	85,86%	

AC 2-A-PLACEMENTS MONETAIRES

Libellé	31/12/2025 En TND	31/12/2024 En TND
Certificat de dépôt	0	1 300 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	3 415
Total des placements monétaires	0	1 303 415

AC 2-B- DISPONIBILITES

Libellé	31/12/2025 En TND	31/12/2024 En TND
UBCI TND	1 452 428	351 153
Total des disponibilités	1 452 428	351 153

AC 4 - AUTRES ACTIFS

Libellé	31/12/2025 En TND	31/12/2024 En TND
Charges constatées d'avance	0	7 812
Produits à recevoir	0	3 203
Total des autres actifs	0	11 015

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	31/12/2025 En TND	31/12/2024 En TND
Gestionnaire	0	273
Total des opérateurs créditeurs	0	273

PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31/12/2025 En TND	31/12/2024 En TND
Receveur des finances	367	17 438
Fournisseurs et comptes rattachés	11 901	10 416
Charges à payer	17 663	13 480
** Rémunération du dépositaire	10 057	6 800
** Honoraires du commissaire aux comptes	6 600	6 000
** Redevance CMF	1 006	680
Total des autres créditeurs divers	29 931	41 334

CP 1 - CAPITAL

Libellé	31/12/2025 En TND	31/12/2024 En TND
Capital	10 875 000	10 875 000
Capital souscrit, appelé non libéré	0	0
Capital souscrit, non appelé	-2 175 000	-4 350 000
Plus/moins -values potentielles sur titres	2 922 897	1 463 743
Total du capital	11 622 897	7 988 743

CP 1-1 CAPITAL

Le compartiment 1 du fonds d'investissement spécialisé « 216 Capital Fund I » est intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de dix millions huit cent soixante-quinze mille dinars (10 875 000 TND), soit cent huit mille sept cent cinquante (108 750) parts totalement souscrites par 18 personnes physiques et 7 personnes morales et libéré à concurrence de 80%.

Ci-dessous la composition du capital du compartiment 1 du fonds d'investissement spécialisé « 216 Capital Fund I »

Porteurs de parts	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale En TND	Montant des parts souscrites	% dans le capital	Montant appelé et libéré en TND	Montant appelé et non libéré en TND	Montant non appelé en TND
17 personnes physiques	70 162	100	7 016 200	64,52%	5 612 960	0	1 403 240
6 personnes morales	36 938	100	3 693 800	33,97%	2 955 040	0	738 760
TOTAL PARTS A	107 100	100	10 710 000	98,48%	8 568 000	0	2 142 000
216 Capital Ventures	1 155	100	115 500	1,06%	92 400	0	23 100
1 personne physique	495	100	49 500	0,46%	39 600	0	9 900
TOTAL PARTS B	1 650	100	165 000	1,52%	132 000	0	33 000
TOTAL PARTS	108 750	100	10 875 000	100,00%	8 700 000	0	2 175 000

- NOTES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

PR 2- REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts bancaires créditeurs	22 055	12 390
Revenus des placements à court terme	18 782	24 798
Total des revenus des placements monétaires	40 837	37 187

CH 1 - CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	354 937	349 901
Rémunération du dépositaire	11 419	7 880
Total des charges de gestion	366 355	357 781

CH 2 - AUTRES CHARGES

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	85 839	19 502
Redevances CMF	1 012	891
Services bancaires et assimilés	758	56
Contribution SOTUGAR	5 856	9 250
Prime d'assurance	7 812	2 604
Perte sur éléments non récurrents	0	0
Minimum de perception (DFM)	21	30
Droits de timbres	13	9
Retenue à la source libératoire	8 850	4 277
Total des autres charges	110 160	36 618

PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Désignation du titre	31/12/2025	31/12/2024
+/- Value potentielle sur Wattnow	0	0
+/- Value potentielle sur Avidea	30 276	(137 018)
+/- Value potentielle sur Drest	840 033	68 289
+/- Value potentielle sur Iris Technologies	(125 000)	0
+/- Value potentielle sur Easy Transfer	202 294	0
+/- Value potentielle sur Addvocate AI	0	0
+/- Value potentielle sur Robo Care	0	0
+/- Value potentielle sur Ps Eyst Systems	0	0
+/- Value potentielle sur Juridoc	511 551	0
Total des régularisations du résultat d'exploitation	1 459 155	-68 729

6. DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION (Montants exprimés en Dinar Tunisien)		
DONNEES PAR PART	31/12/2025	31/12/2024
<i>Données par part Compartiment 1</i>		-
Revenus des placements	0,376	0,342
Charges de gestion des placements	3,369	3,290
Revenu net des placements	-2,993	-2,948
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	1,013	0,337
Résultat d'exploitation (1)	-4,006	-3,285
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-4,006	-3,285
Variation des plus (ou moins) values potentielles	13,418	-0,632
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations (2)	13,418	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	9,411	-3,917
Droit d'entrée et droits de sorties	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	13,418	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	13,418	-0,632
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur liquidative	92,479	63,067
Ratios de gestion des placements		
Charges/Actif net	4,738%	5,750%
Autres charges/Actif net	1,095%	0,534%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net	-4,332%	-5,208%

7. TRANSACTIONS AVEC LE GESTIONNAIRE ET LE DEPOSITAIRE

7.1 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du compartiment 1 du fonds d'investissement spécialisé « 216 Capital Fund I » est la société de gestion « 216 CAPITAL VENTURES ». Celui-ci se charge du conseil d'identification, des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle (et ceux conformément à l'article 21.1 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) répartis comme suit :

- Deux virgule cinq pourcent (2,5%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,
- Trois pourcent (3%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.

La rémunération du gestionnaire au 31.12.2025 s'élève à 354 937 Dinars.

7.2 LE DEPOSITAIRE

Le dépositaire du fonds « 216 CAPITAL FUND I » est l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) », celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, tous les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle (et ceux conformément à l'article 21.2 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net de chaque compartiment, avec un minimum annuel de 12.500 DT applicable de manière cumulée aux deux compartiments (et ce conformément à l'article 7 de la convention dépositaire de titres et des fonds du 11/01/2022).

La rémunération du dépositaire calculée au 31.12.2025 et constatée en charges à payer s'élève à 10 057 Dinars.

COMPARTIMENT 2 DU FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE**« 216 CAPITAL FUND I »****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la société de gestion « 216 Capital Ventures SA »

I. Rapport sur l'audit des états financiers***Opinion***

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du Compartiment 2 du Fonds d'Investissement spécialisé « 216 Capital Fund I », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 8 462 196 Euro, un actif net de 8 450 146 Euro et un résultat net à la fin de la période de 499 049 Euro.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Compartiment 2 du Fonds d'Investissement spécialisé « 216 Capital Fund I » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note n° 2 « faits marquants », annexée aux états financiers et qui a mentionné que suite au défaut de libération des montants exigibles au titre du deuxième et du troisième appel de fonds par le porteur de parts « CARTHAGE LLC », le gestionnaire a engagé les diligences nécessaires pour rechercher un acquéreur auprès des autres porteurs de parts ou auprès d'un tiers agréé, conformément aux dispositions de l'article 7.4 du règlement intérieur du fonds. À la date du 31 décembre 2025, ces démarches sont toujours en cours

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration du gestionnaire « 216 Capital Ventures ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mai 2026

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
Walter Tilly
Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'ORCECT
: 37 Avenue Habib Nicolas

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Euro)

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>AC 1 - Portefeuille titres</u>		7 776 843	5 590 617
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1.a	4 586 844	4 052 456
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Autres valeurs	AC 1.c	3 189 999	1 538 160
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilité</u>		677 035	1 401 667
a- Placements monétaires	AC 2.a	0	1 000 344
b- Disponibilités	AC 2.b	677 035	401 322
<u>AC 3 - Créances d'exploitation</u>		0	0
<u>AC 4 - Autres actifs</u>	AC 4	8 318	12 822
TOTAL ACTIF		8 462 196	7 005 106
PASSIF			
<u>PA 1 - Opérateurs créditeurs</u>	PA 1	0	0
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	PA 2	12 050	15 956
TOTAL PASSIFS		12 050	15 956
ACTIF NET			
<u>CP 1 - Capital</u>	CP 1	9 228 230	7 514 332
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>		(778 083)	(525 182)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(525 182)	(324 288)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(252 901)	(200 894)
TOTAL ACTIF NET		8 450 146	6 989 150
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 462 196	7 005 106

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Euro)

DESIGNATION	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>		0	0
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilée		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
<u>PR 2- Revenus des placements monétaires</u>	PR 2	689	16 494
TOTAL DES REVENUS		689	16 494
<u>CH1 - Charges de gestion</u>	CH 1	217 421	210 294
REVENU NET		(216 732)	(193 800)
<u>PR3 - Autres produits</u>	PR 3	436	6 760
<u>CH2 - Autres charges</u>	CH 2	36 605	13 854
RESULTAT D'EXPLOITATION		(252 901)	(200 894)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(252 901)	(200 894)
<u>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	PR 4	751 951	1 267 619
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			
Frais de négociation			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		499 049	1 066 724

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Montants exprimés en Euro)

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
		499 049	1 066 724
a - Résultat d'exploitation		(252 901)	(200 894)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		751 951	1 267 619
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d- Frais de négociation de titres		0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		0	0
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions		961 947	11 382
_ Capital		961 947	11 382
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
_ Régularisation des sommes distribuables		0	0
_ Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
_ Capital		0	0
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
_ Régularisation des sommes distribuables		0	0
_ Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 460 997	1 078 106
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- En début d'exercice		6 989 150	5 911 043
b- En fin d'exercice		8 450 146	6 989 150
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>			
a- En début d'exercice (Compartiment 2)		209 400	209 400
b- En fin d'exercice (Compartiment 2)		209 400	209 400
VALEUR LIQUIDATIVE (COMPARTIMENT 2)		40,35	33,38
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>			
		21%	18%

* Les éventuelles différences dans les unités sont dues à l'arrondi.

1. PRESENTATION DU COMPARTIMENT 2 « 216 CAPITAL FUND I »

Dénomination : 216 Capital Fund I

Compartiment : Compartiment 2

Forme : Fonds d'investissement spécialisé à compartiments

Gestionnaire : 216 Capital Ventures S.A.

Dépositaire : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

Agrément de constitution du Fonds CMF : n°91-2021 du 22 décembre 2021.

Visa du prospectus : n°21-1067 du 29 décembre 2021

Matricule fiscal : 1753798V/N/N/000

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC 4, centre urbain nord, 1082 Tunis

Le compartiment 2 du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 Capital Fund I » sera intégralement composé d'actifs libellés en Euros pour une contrevaieur en Dinars de vingt et un millions six cent vingt-cinq mille (21.625.000) Dinars, réparti en deux cent seize mille deux cent cinquante (216.250) parts d'une valeur nominale de cent (100) Dinars chacune, souscrites à la contrevaieur en Euro. Deux cent neuf mille quatre cent (209.400) parts sont souscrites au 31.12.2025 par 6 personnes physiques non résidentes, une personne morale et le Fonds des fonds ANAVA et libérées à concurrence de 85%.

Durée : Dix (10) ans prorogeables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le Code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du compartiment 2 du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 Capital Fund I » est l'Euro

2. Faits marquants

L'année 2025 constitue pour le Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » son 4^{ème} exercice comptable.

Le règlement intérieur du 22 décembre 2021 a été modifié en date du 19 juillet 2022. Trois appels de fonds ont été lancés :

- Un 1er appel de fonds de 20%, lancé en date du 11.04.2022.
- Un 2ème appel de fonds de 50%, lancé en date du 18.09.2023.
- Un 3ème appel de fonds de 15%, lancé en date du 22.07.2025.

Suite au défaut de libération des montants exigibles au titre du deuxième et du troisième appel de fonds par le porteur de parts « CARTHAGE LLC », le gestionnaire a engagé les diligences nécessaires pour rechercher un acquéreur auprès des autres porteurs de parts ou auprès d'un tiers agréé, conformément aux dispositions de l'article 7.4 du règlement intérieur du fonds. À la date du 31 décembre 2025, ces démarches sont toujours en cours. ».

3. Référentiel comptable

Les états financiers du fonds ont été arrêtés au 31/12/2025 conformément au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la NCT 17 et la NCT 18. Les mécanismes de communication préparés par « 216 CAPITAL FUND I » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

4. Principes comptables appliqués

La comptabilité générale du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » est informatisée. Le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison C1/C2 est régularisé périodiquement.

Le taux d'affectation des charges communes pour le compartiment 2 est de 65,818% pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les dépenses en dinars sont converties en euro selon le cours moyen mensuel BCT avant comptabilisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Cette valeur fera l'objet d'une réévaluation lors des prochains reporting comptables suivant les dispositions prévues par les Lignes directrices d'évaluation de l'International Private Equity and Venture Capital.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé, la conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant :

- La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, et estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes , et
- Le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation.

Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.

1.1 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS:

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

1.2 CESSION DES PLACEMENTS:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

1. NOTES AU BILAN

AC 1 - PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille titres au 31/12/2025, se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titre	Coût d'acquisition au 31/12/2025	Plus/Moins value au 31/12/2024	Plus/Moins value au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
AC 1-a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
-							
Flexifai.SA	63	252 000	-252 000	-252 000	0	0,00%	Provision
Gofield	143	100 000	-18 677	46 963	146 963	1,74%	Market Approach
Easy Transfer	9 040	400 020	345 713	766 647	1 166 667	13,81%	Recent Transaction (recent fundraising)
Proxalys Inc	1 176 471	279 981	-	-73 581	206 400	2,44%	Provision 20%
Cynoa	265	150 000	219 081	219 081	369 081	4,37%	Recent Transaction (recent fundraising)
Actum Group Limited	4 438	469 088	2 107 250	2 001 729	2 470 817	29,24%	Calibration
Arcube Ltd	493 985	220 264	-	6 653	226 917	2,69%	Recent Transaction (less than 12 months)
TOTAL		1 871 354	2 401 366	2 715 490	4 586 844	54,28%	
AC 1-c-1 Autres valeurs " SAFE"							
-							
Imaginario AI Inc		322 018	324 669	94 926	416 944	4,93%	Market Approach
Esteps Inc		150 000	-	-75 000	75 000	0,89%	Provision 50%
Logidoo Inc		462 535	278 938	450 740	913 274	10,81%	Recent Transaction (recent fundraising)
Deplike Ltd		310 421	-	150 593	461 014	5,46%	Market Approach

Désignation du titre	Nombre de titre	Coût d'acquisition au 31/12/2025	Plus/Moins value au 31/12/2024	Plus/Moins value au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
Talenteo Inc		158 590	-	352 676	511 266	6,05%	Ongoing Round with a 90% Success Rate
Wattnow Glob		500 000	-	0	500 000	5,92%	Recent Transaction
TOTAL		1 903 565	603 607	973 934	2 877 499	34,05%	
AC 1-c-2 Autres valeurs " AIR"							
Juritech		135 000	-	67 500	202 500	2,40%	Ongoing Round with a 60% Success Rate
Cynoa		110 000	-	0	110 000	1,30%	Recent Transaction
TOTAL		245 000	0	67 500	312 500	3,70%	
TOTAL autres valeurs		2 148 565	603 607	1 041 434	3 189 999	37,75%	
TOTAL		4 019 919	3 004 974	3 756 925	7 776 843	92,03%	

AC 2-A- PLACEMENTS MONETAIRES

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Certificats de dépôt	0	1 000 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	344
Total des placements monétaires	0	1 000 344

AC 2-B- DISPONIBILITES

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
UBCI €	677 035	401 322
Total des disponibilités	677 035	401 322

AC 4-AUTRES ACTIFS

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Produits à recevoir	8 318	8 318
Charges constatées d'avance	0	4 505
Total des autres actifs	8 318	12 822

PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Fournisseurs et comptes rattachés	0	6 006
Porteurs de parts défaillants	0	0
Charges à payer	12 050	9 950
** Rémunération du dépositaire	8 500	6 800
** Honoraires du commissaire aux comptes	2 700	2 500
** Redevance CMF	850	650
Total des autres créditeurs divers	12 050	15 956

CP1 - CAPITAL

Libellé		31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Capital	CP 1- 1	6 514 309	6 514 309
Capital souscrit, appelé, non libéré		-65 857	-50 658
Capital souscrit, non appelé		-977 146	-1 954 293
Plus/moins -values potentielles sur titres		3 756 925	3 004 974
Total du capital		9 228 230	7 514 332

CP1-1 CAPITAL

CP1-1 Le compartiment 2 du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 Capital Fund I » sera intégralement composé d'actifs libellés en Euros pour une contrevaieur en Dinars de vingt et un millions six cent vingt cinq mille (21 625 000) Dinars, réparti en deux cent seize mille deux cent cinquante (216 250) parts d'une valeur nominale de cent (100) Dinars chacune, souscrites à la contrevaieur en Euro.

Deux cent neuf mille quatre cent (209 400) parts sont souscrites au 31.12.2025 par 6 personnes physiques non résidentes, une personne morale et le Fonds des fonds ANAVA et libérées à concurrence de 85%.

Ci-dessous la composition du capital du compartiment 2 du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 Capital Fund I »:

Porteurs de parts	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale	Montant des parts souscrites en €	% dans le capital	Montant libéré en €	Montant appelé et non libéré en €	Montant non encore appelé
4 personnes physiques	11 838	100	362 154	5,6%	307 831	0	54 323
1 personne morale	3 300	100	101 247	1,6%	20 249	65 810	15 187
ANAVA (Fonds des fonds)	192 612	100	6 000 000	92,1%	5 100 000	0	900 000
TOTAL PARTS A	207 750	100	6 463 401	99,2%	5 428 080	65 810	969 510
2 personnes physiques	1 650	100	50 908	0,8%	43 225	47	7 636
TOTAL PARTS B	1 650	100	50 908	0,8%	43 225	47	7 636
TOTAL PARTS	209 400		6 514 309	100%	5 471 305	65 857	977 146

2. NOTES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

PR 2- REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Revenus des placements à court terme	689	16 494
Total des revenus des placements monétaires	689	16 494

CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Rémunération du gestionnaire	207 509	202 244
Rémunération du dépositaire	9 912	8 050
Total des charges de gestion	217 421	210 294

CH 2 - AUTRES CHARGES

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	28 461	10 463
Redevances CMF	890	724
Services bancaires et assimilés	975	200
Prime d'assurance	4 505	1 502
Minimum de perception (DFM)	12	18
Droits de timbres	4	3
Perte de change	1 759	946
Total des autres charges	36 605	13 854

PR 3 - AUTRES PRODUITS

Libellé	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
Intérêts de retard/Libération des parts	0	6 732
Autres gains sur éléments non récurrents	0	28
Gains de change	436	0
Total des autres produits	436	6 760

PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Désignation du titre	31/12/2025 En Eur	31/12/2024 En Eur
+/- Value potentielle sur Flexifai	0	0
+/- Value potentielle sur Gofield	65 640	-18 677
+/- Value potentielle Easy Transfer	420 934	345 713
+/- Value potentielle sur Proxalys	-73 581	0
+/- Value potentielle sur Cynoa	0	219 081
+/- Value potentielle sur Actum Group Limited	-105 521	117 895
+/- Value potentielle sur Acrube	6 653	0
+/- Value potentielle sur Imaginario	-229 744	324 669
+/- Value potentielle sur Esteps Inc	-75 000	0
+/- Value potentielle sur Logiddo Inc	171 802	278 938
+/- Value potentielle sur Deplike Ltd	150 593	0
+/- Value potentielle sur Talenteo Inc	352 676	0
+/- Value potentielle sur Wattnow Glob	0	0
+/- Value potentielle sur Juritech	67 500	0
Total des régularisations du résultat d'exploitation	751 951	1 267 619

6. DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION (Montants exprimés en Euro)

DONNEES PAR PART	31/12/2025	31/12/2024
<i>Données par part Compartiment 2</i>	-	
Revenus des placements	0,00	0,08
Charges de gestion des placements	1,04	1,00
Revenu net des placements	-1,04	-0,93
Autres produits	0,00	0,03
Autres charges	0,17	0,07
Résultat d'exploitation (1)	-1,21	-0,96
Régularisation du résultat d'exploitation	0,00	0,00
Sommes distribuables de l'exercice	-1,21	-0,96
Variation des plus (ou moins) values potentielles	3,59	6,05
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,00	0,00
Frais de négociation	0,00	0,00
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations (2)	3,59	6,05
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	2,38	5,09
Droit d'entrée et droits de sorties	0,00	0,00
Résultat non distribuable de l'exercice	3,59	6,05
Régularisation du résultat non distribuable	0,00	0,00
Sommes non distribuables de l'exercice	3,59	6,05
Distribution de dividendes	0,00	0,00
Valeur liquidative	40,35	33,38
Ratios de gestion des placements		
Charges/Actif net	3,01%	3,21%
Autres charges/Actif net	0,43%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net	-2,99%	-2,87%

7. TRANSACTIONS AVEC LE GESTIONNAIRE ET LE DEPOSITAIRE

7.1 LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du fonds « 216 CAPITAL FUND I » est la société de gestion « 216 CAPITAL VENTURES ». Celui-ci se charge du conseil d'identification, des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle (et ceux conformément à l'article 21.1 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) répartis comme suit :

- Deux virgule cinq pourcent (2,5%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,
- Trois pourcent (3%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.

La rémunération du gestionnaire au 31.12.2025 s'élève à 207.509 euros.

7.2 LE DEPOSITAIRE

Le dépositaire du compartiment 2 du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I » est « l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) ». Celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle (et ceux conformément à l'article 21.2 du Règlement Intérieur mis à jour le 19/07/2022) de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net de chaque compartiment avec un minimum annuel de 12.500 DT applicable de manière cumulée aux deux compartiments (et ce conformément à l'article 7 de la convention dépositaire de titres et des fonds du 11/01/2022).

La rémunération du dépositaire au 31.12.2025 calculée et constatée en charges à payer s'élève à 8 500 euros.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR »

Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Monoom BEN AHMED (ORGA AUDIT).

BILAN CONSOLIDE
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	N	2025	2024	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	N1	49 981	49 484	497
Moins : Amortissements		-48 038	-47 051	-987
		1 943	2 433	-490
Immobilisations corporelles	N2	5 187 553	5 186 183	1 370
Moins : Amortissements		-2 123 836	-1 920 606	-203 230
		3 063 717	3 265 578	-201 860
Immobilisations financières	N3	33 241 893	33 255 981	-14 088
Moins : Provisions		-15 246 951	-15 309 223	62 272
		17 994 942	17 946 758	48 184
Total des actifs immobilisés		21 060 602	21 214 768	-154 167
Autres actifs non courants		0	0	0
		0	0	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		21 060 602	21 214 768	-154 167
<i>Actifs courants</i>		0	0	0
Stocks	N4	6 288 128	5 902 721	385 407
Moins: Provisions		-994 914	-991 096	-3 818
		5 293 214	4 911 625	381 589
Clients et comptes rattachés	N5	551 753	567 091	-15 338
Moins: Provisions		-502 072	-510 226	8 154
Moins: Produits réservés		-46 275	-46 275	0
		3 406	10 590	-7 184
Autres actifs courants	N6	4 087 858	4 073 434	14 424
Moins: Provisions		-2 748 611	-2 695 179	-53 433
		1 339 247	1 378 256	-39 009
Placements et autres actifs financiers	N7	3 330 716	3 736 176	-405 461
Moins: Provisions		0	0	0
		3 330 716	3 736 176	-405 461
Liquidités et équivalents de liquidités	N8	739 943	286 105	453 838
Moins: Provisions		-2 242	-2 242	0
		737 701	283 863	453 838
TOTAL ACTIFS COURANTS		10 704 284	10 320 510	383 773
TOTAL ACTIFS		31 764 885	31 535 279	229 607

BILAN CONSOLIDE
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	N	2025	2024	VARIATION
<i>Capitaux Propres et Passifs</i>				
Capitaux propres	N9			
Capital social		34 895 783	34 895 783	0
Réserves		258 794	258 794	0
Autres capitaux propres		2 305 650	2 313 592	-7 942
Résultats reportés		-27 051 874	-25 882 977	-1 168 897
Amortissement différés		-1 900 859	-1 760 058	-140 801
Intérêts des minoritaires		1 442 726	1 517 542	-74 816
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		9 950 220	11 342 676	-1 392 456
Résultat net du groupe		-1 957 489	-1 324 698	-632 792
Total des capitaux propres avant affectation		7 992 731	10 017 978	-2 025 248
<i>PASSIFS NON COURANTS</i>				
	N10			
Fond BEI		417 000	417 000	0
Fond 21-21		295 962	298 492	-2 530
Provisions pour risque et charge		1 911 988	929 113	982 875
FOPRODI		5 951 870	5 977 870	-26 000
FOND GEERES		5 479 000	5 519 000	-40 000
Emprunts		2 043 333	3 060 000	-1 016 667
Autres passifs financiers		14 033	23 033	-9 000
Total des passifs non courants		16 113 186	16 224 507	-111 322
<i>PASSIFS COURANTS</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	N11	34 546	59 610	-25 064
Avance sur cession des participations	N12	4 452 521	4 029 711	422 810
Autres passifs courants	N13	972 071	1 170 959	-198 887
Concours bancaires et autres passifs financiers		2 199 831	32 513	2 167 318
Total des passifs courants		7 658 969	5 292 793	2 366 176
Total des passifs		23 772 155	21 517 300	2 254 854
Total des capitaux propres et des passifs		31 764 885	31 535 279	229 607

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	N	2025	2024	VARIATION
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus des titres de participations		146 310	168 221	-21 912
Reprise sur Provisions		245 690	420 748	-175 057
Produits de placement	N14	325 252	437 103	-111 851
Revenus des locations et cessions		397 062	808 871	-411 809
Autres Produits d'exploitation		186 388	158 455	27 933
Total des produits d'exploitation		1 300 702	1 993 398	-692 696
<i>Charges d'exploitation</i>				
Charges de personnel	N15	1 392 497	1 296 715	95 782
Variation de stock	N16	225 530	474 961	-249 431
Dotation aux amortissements et provision	N17	1 489 840	1 100 400	389 441
Autres charges d'exploitation	N18	393 979	325 644	68 336
Perte et Moins value Boursier		908	11	897
Total des charges d'exploitation		3 502 755	3 197 731	305 024
Résultat d'exploitation		-2 202 053	-1 204 332	-997 720
Charges financières nettes	N19	-380 843	-265 260	-115 583
Transfert charges / charges financières	N20	526 150	32 506	
Autres gains ordinaires	N21	9 002	360	8 642
Autres pertes ordinaires	N22	-13 207	-45	-13 163
Produit des placements	N23	31 472	50 060	-18 588
Résultat courant des sociétés intégrées		-2 029 479	-1 386 711	-1 136 411
Impôt sur les bénéfices		-2 327	-4 284	1 957
Résultat des activités ordinaires après impôt		-2 031 806	-1 390 995	-1 134 454
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-500	-500	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 032 306	-1 391 495	-1 134 454
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		-74 816	-66 798	-8 019
RESULTAT NET DU GROUPE		-1 957 489	-1 324 698	-1 126 435

ÉTAT DE FLUX CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATION	2025	2024	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-1 957 489	-1 324 698	-632 792
Ajustements pour :			
. Amortissements et provisions	1 489 840	1 100 400	389 441
Variation des :			
. Stocks	-425 407	-4 068 520	3 643 113
. Créances	15 338	215 959	-200 622
. Autres actifs	-29 424	-144 255	114 832
. Fournisseurs et autres dettes	2 263 373	-1 081 676	3 345 050
. Reprise sur provision	-315 923	-435 722	119 799
. Ajustement plus au moins-value sur cession	0	0	0
Part des minoritaires	-74 816	-66 798	-8 019
Flux de trésorerie d'exploitation	965 492	-5 805 309	6 770 801
Flux d'investissement			
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Corporelles et incorporelles	-1 867	-3 672	1 805
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Corporelles et incorporelles	0	0	0
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières	0	-311 000	311 000
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	14 088	1 447 560	-1 433 472
Flux de trésorerie d'investissement	12 221	1 132 888	-1 120 666
Flux de financement			
. Encaissements des avances sur cession des participations	422 810	1 149 092	-726 282
. Décaissements des avances sur cession des participations	0	-1 335 000	1 335 000
. Encaissements /BEI/FOP/FNE/CDC/FSPME	0	0	0
. Encaissement provenant des emprunts	770 000	3 060 000	-2 290 000
. Décaissement provenant des emprunts	-2 036 667		
. Encaissement autres passifs financiers	0	0	0
. Décaissement autres passifs financiers	-9 000	0	0
. Décaissements/FNE	-7 942	-7 382	-559
. Décaissements FOPRODI	-26 000	-144 000	118 000
. Décaissements BEI/FOND WIFAK/CDC/FSPME	-40 000	-447 500	407 500
. Décaissement sur fonds social	-2 530	-2 083	-447
Flux de trésorerie de financement	-929 329	2 273 126	-3 202 455
VARIATION DE TRESORERIE	48 384	-2 399 295	2 447 680
. Trésorerie au début	4 022 274	6 421 570	-2 399 295
. Trésorerie à la fin	4 070 658	4 022 274	48 384

**LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2025**

1. Présentation et régime fiscal de la société :

1.1. Présentation de la société :

Le pourcentage de participation varie d'une société à une autre. En fonction du pourcentage de participation, et en application des normes comptables NCT 35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38, nous avons pu d'éliminer le périmètre de consolidation du GROUPE SODIS SICAR comme suit :

N°	Projet/raison sociale	Nature de participation	Date de participation	Capital Social	VN	Total Participations Libérées	% Participation	Méthode de consolidation
1. Participations Portages / Sorties Libre								
1	Carrelage Moderne	Portage	28/02/1999	658 000	10	130 000	19,76%	IG
		s libre	24/03/2009	658 000	10	150 000	22,80%	
							42,55%	
2	SOGEM	Portage	01/08/1997	420 000	5	110 000	26,19%	ME
3	Les Céramique du Sud	Portage	15/12/2005	12 000 000	5	600 000	5,00%	NC
		Portage	31/03/2009	12 000 000	5	300 000	2,50%	
							7,50%	
4	Société Hôtelière ABIR	Portage	15/06/2001	2 485 500	10	115 000	4,63%	NC
5	Société IDEAL FOOD	Portage	15/12/2002	750 000	10	315 650	42,09%	ME
6	AB Communication	Portage	30/04/2004	583 000	10	50 000	8,58%	NC
7	Société AMEN AGRICOLE	Portage	30/09/2002	375 000	5	50 000	13,33%	NC
8	Foyer Universitaire SALMA	Portage	25/03/2004	162 000	100	80 000	49,38%	ME
9	Société Med Food	Portage	31/05/2005	4 500 000	10	700 000	15,56%	NC
10	SOGEGAT	Portage	30/04/2004	2 500 000	10	400 000	16,00%	NC
11	Hôtel Dakyanuss	Portage	25/10/2004	3 336 400	10	150 000	4,50%	NC
12	ELIZDIHAR	Portage	31/08/2005	80 000	10	35 000	43,75%	ME
13	SAT FONCAGE	Portage	15/12/2005	109 000	10	35 000	32,11%	ME
14	BISCUITERIE DABROUZ	Portage	15/12/2005	250 000	100	90 000	36,00%	ME
15	Hôtel Bavaria Beach	Portage	30/06/2006	1 600 000	100	75 000	4,69%	NC
16	Société Call Med	Portage	31/10/2006	570 000	10	90 000	15,79%	ME
		Portage	25/08/2008	570 000	10	50 000	8,77%	
							24,56%	
17	Hôtel DAR ELKMAR	Portage	15/01/2007	2 000 000	100	75 000	3,75%	NC
18	Hôtel Bassem	Portage	28/04/2009	5 430 000	100	100	0,00%	NC
19	Hyppocampe Center	Portage	19/02/2007	500 000	10	100 000	20,00%	NC
20	Société SOVAPO	Portage	15/04/2007	330 000	10	65 000	19,70%	NC
21	Société Ennajeh	Portage	05/09/2007	87 000	10	15 000	17,24%	NC
22	Société STAR PLAST	Portage	24/10/2007	150 000	50	60 000	40,00%	ME
23	Société SOCER	Portage	24/10/2007	198 000	10	40 000	20,20%	NC
24	Société Nour d'entreposage	Portage	24/10/2007	400 000	10	36 000	9,00%	NC
25	Société SAHAR	Portage	30/11/2007	600 000	10	140 000	23,33%	ME
26	Société JARDIN D'EDEN	Portage	18/02/2008	310 000	10	120 000	38,71%	ME
27	Société TMC	Portage	08/09/2008	120 000	10	58 000	48,33%	ME
28	Société CHAHTTECH	Portage	19/11/2008	480 000	10	100 000	20,83%	NC
29	Société SPAS	Portage	05/12/2008	68 000	5	10 000	14,71%	NC
30	Société NOFASUD	Portage	02/01/2009	3 625 100	10	250 000	6,90%	NC
		s libre	07/10/2010	3 625 100	10	100 000	2,76%	
							9,65%	
31	Société USAV	Portage	27/01/2009	180 000	10	40 000	22,22%	NC
32	Société PLATRIJO	Portage	08/05/2009	3 148 000	1 000	150 000	4,76%	NC
33	Société Entrepôt HAMDI	Portage	05/06/2009	55 000	10	20 000	36,36%	ME
34	Société AZUR	Portage	18/11/2009	591 000	10	230 000	38,92%	ME
35	Société Lella Meriam	Portage	21/06/2010	5 400 000	100	600 000	11,11%	NC
36	Société SERPSUD	s libre	13/04/2009	660 000	10	100 000	15,15%	NC
37	Société SMEG	s libre	05/06/2009	60 000	10	19 500	32,50%	ME
38	Société EL AMEL Agricole	s libre	16/09/2009	60 000	10	29 000	48,33%	ME
39	Société "CBMG"	s libre	09/12/2009	1 686 000	10	65 760	3,90%	NC
40	Société NADOS	s libre	03/06/2010	317 000	10	90 000	28,39%	ME
		s libre	05/12/2011	317 000	10	28 500	8,99%	
							37,38%	
41	Société Zitouna de Production d'Huile	s libre	05/07/2010	1 100 000	10	500 000	45,45%	ME
42	Société ECOPLAST	s libre	09/07/2010	542 000	10	66 000	12,18%	NC
43	Société SOGEMAC	s libre	09/07/2010	860 000	10	80 000	9,30%	
		s libre	29/01/2013	860 000	10	94 000	10,93%	
							20,23%	

N°	Projet/raison sociale	Nature de participation	Date de participation	Capital Social	VN	Total Participations Libérées	% Participation	Méthode consolidation
								NC
44	Société ALTOUNISSIA	s libre	09/07/2010	720 000	10	76 000	10,56%	NC
45	Société Moderne Béton	s libre	13/07/2010	2 000 000	100	280 000	14,00%	NC
46	Société SOTUMEX	s libre	31/12/2010	1 484 000	100	134 000	9,03%	NC
47	Feed Back Leaders	s libre	31/12/2010	570 000	10	119 000	20,88%	NC
48	Société EL HAZEL FORAGE	s libre	03/05/2011	150 000	10	65 000	43,33%	ME
49	Société ENTREPOT GOUADRIA	s libre	13/05/2011	658 500	10	59 000	8,96%	NC
50	Société "ECG"	s libre	03/05/2012	2 220 000	100	380 000	17,12%	NC
51	Société SOFAM SUD	s libre	01/06/2012	860 000	10	280 000	32,56%	ME
52	Société EL GSOUR	s libre	17/09/2012	680 000	10	140 000	20,59%	NC
53	Société JEMAA LOISIR	s libre	05/07/2013	580 000	10	150 000	25,86%	ME
54	SUD SOIL	s libre	20/01/2014	257 000	10	50 400	19,61%	NC
55	PLASTI SUD	s libre	04/04/2014	118 000	10	17 000	14,41%	NC
56	Société Blindage de Tunisie	s libre	01/04/2015	1 170 000	10	208 000	17,78%	NC
57	Société MFS	s libre	08/09/2015	1 350 000	10	320 000	23,70%	ME
58	Société SOPROBETON	s libre	19/10/2015	1 760 000	10	500 000	28,41%	ME
59	Société ENTREPOT BOUKHCHANA	s libre	04/02/2016	407 000	10	120 000	29,48%	ME
60	Société SUD POTASSE	s libre	28/12/2016	8 030 000	10	400 000	4,98%	NC
61	STE Polyclinique ERIAYA EL HASSANA	s libre	25/10/2017	4 000 000	100	500 000	12,50%	NC
62	STE Comptoir Glace Alimentaire	s libre	31/12/2021	588 000	100	108 000	18,37%	NC
2/ les participations à statut juridique particulier								
1	ATTIARI SICAR	Direct	04/04/1997	26 455 500	100	176 400	0,67%	NC
2	Zone Franche Zarzis	Direct	02/01/2000	5 975 000	100	600 000	10,04%	NC
3	SIM SUD	Direct	31/12/2002	1 000 000	10	245 000	24,50%	ME
4	Société LE GOLF des OASIS	Direct	03/05/2004	5 100 000	100	350 000	6,86%	NC
5	Société CEPENT	Direct	02/01/2006	350 000	10	70 000	20,00%	ME
		Direct	02/04/2008	350 000	10	75 000	21,43%	
							41,43%	
6	Société IKDEM GESTION	Direct	17/03/2006	600 000	5	49 950	8,33%	ME
		Direct	11/09/2008	600 000	5	49 950	8,33%	
		Direct	16/01/2013	600 000	5	50 000	8,33%	
							24,98%	
7	IKDEM - Fonds d'Amorçage	Direct	18/05/2006	1 000 000	100	250 000	25,00%	ME
8	Société SOPISUD	Direct	26/08/2008	6 250 000	10	2 499 950	40,00%	IG
		Direct	03/11/2010	6 250 000	10	1 250 000	20,00%	
							60,00%	
9	Société SOCIK	Direct	03/03/2009	200 000	10	60 000	30,00%	ME
10	Société Pol.i.tech Gabes	Direct	25/05/2010	6 505 106	100	949 000	14,59%	NC
11	Société de CIT MEDENINE	Direct	05/01/2011	3 700 000	100	150 000	4,05%	NC
12	Société complexe Indis et Tech Tozeur	Direct	15/01/2014	1 000 000	100	250 000	25,00%	ME
		Direct	23/09/2014	1 000 000	100	29 900	2,99%	
							27,99%	
13	Société SODIT SICAR	Direct	21/09/2015	8 333 000	10	174 000	2,09%	NC
14	Société de l'environnement de plantation et de jardinage de kébili	Direct	23/02/2016	400 000	100	50 000	12,50%	NC
15	STE DE GESTION ET D'EXP ZFACL BENGUERDANE	Direct		2 000 000	100	200 000	10,00%	NC

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
NC : Non consolidable

1.2. Périmètre et méthode de consolidation :

➤ **Périmètre de consolidation :**

En l'absence d'informations comptables et financières sur la plupart de sociétés, la SODIS SICAR a procédé à la consolidation uniquement de la société SOPISUD dont elle détient une participation directe de 60%.

➤ **Méthode de consolidation :**

Les filiales dont SODIS SICAR détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les autres filiales dont SODIS SICAR détient directement ou indirectement au moins 20% et au plus 40% (et dont d'autres associés ou actionnaires détiennent plus de 40%) du capital social sont consolidées par mise en équivalence.

Les opérations internes réciproques entre la société-mère et les sociétés intégrées globalement sont éliminées à 100%.

Date de clôture :

L'exercice social de toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du groupe SODIS SICAR couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Principes et méthodes comptables :

Généralités :

Les comptes consolidés du groupe SODIS SICAR sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment avec le nouveau système comptable des entreprises promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les normes comptables NCT 35, NCT 38, et NCT 39, approuvées par arrêté du ministre des Finances du 1er décembre 2003.

Systeme comptable :

La comptabilité individuelle des différentes sociétés consolidées est tenue sur un outil informatique.

Pour les besoins de la consolidation, un travail en extracomptable a été réalisé et consistant à additionner les états financiers individuels (actifs, capitaux propres et passifs, état de résultat et état de flux de trésorerie) tout en éliminant les opérations et soldes réciproques et faire les ajustements nécessaires afin d'établir les états financiers consolidés du groupe.

Monnaie de présentation :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés

Les principes comptables utilisés par l'arrêté des comptes individuels des sociétés consolidées sont identiques à ceux utilisés par la société-mère SODIS SICAR. Les différences qui existent n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés et n'impliquent pas un traitement particulier.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels et sites WEB acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat, des droits et taxes supportées et en général, de tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Ce coût d'acquisition inclut le prix d'achat, des droits et taxes supportées et en général et non récupérables et, de tous les frais directement rattachés à l'acquisition. Ce coût d'acquisition inclut la TVA pour les acquisitions de la SODIS SICAR du fait que le pourcentage de déduction de ladite TVA est très faible.

Sont incorporées dans la valeur des immobilisations les dépenses postérieures à la date d'acquisition et qui contribuent à :

- L'augmentation de la durée de vie du bien immobilier
- L'amélioration de ses conditions d'exploitation
- La réduction significative des frais de son exploitation.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

○ Logiciels	33,33%
○ Matériels de transport :	20%
○ Mobiliers et matériels de bureaux :	10%
○ Agencements, Aménagements et Installations :	10 %
○ Matériels Informatiques :	33%
○ Bâtiments :	5%

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé selon la règle du prorata temporis.

Immobilisation financière

Étant une société d'investissement à capital risque, la SODIS SICAR procède à la prise de participation dans des sociétés situées notamment dans les zones du sud tunisienne. La participation est matérialisée par une convention de participation avec accord de rétrocession ou avec sortie libre.

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'acquisitions.

Les actions gratuites reçues par la société postérieurement à l'acquisition des immobilisations financières ne sont pas constatées au bilan de la société.

Les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice, sur la base de la situation financière de la société émettrice et sur la base des impayés en principal. Le complément de provision est enregistré au compte « dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières », les reprises sur provisions sont comptabilisées aux comptes « reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers ».

Les avances reçues par la société SODIS SICAR sur cession de ses prises de participations sont enregistrées au compte « avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

Dans le cadre du projet de développement du secteur privé –deuxième volet (Tunisie)-Euromed (prêt conditionnel sur capitaux à risque).

Un contrat de financement a été signé en 1977 entre la banque européenne d'investissement « BEI » et la SODIS SICAR ayant pour objet la participation de la SODIS SICAR au programme de financement du secteur financier financé par la commission européenne.

En outre SODIS SICAR a signé en 1999 une convention avec le ministère des Finances portant sur la gestion du fonds «FOPRODI».

Autres actifs non courants

Sont comptabilisés en frais préliminaires et amortis sur une durée de trois ans les frais et charges engagés avant le démarrage d'exploitation.

Ces frais sont amortis sur une durée de trois années.

Valeur d'exploitation

Les stocks représentent la valeur des terrains acquis par la SOPISUD et qui sont destinés à être aménagés et cédés par la suite. Ils sont évalués au coût d'acquisition augmenté des frais et charges supportés pour l'aménagement.

Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice, le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 49 981 DT au 31/12/2025.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Immobilisation incorporelles	49 981	49 484
Dotation aux amortissements	-48 038	-47 051
TOTAL	1 943	2 433

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 5 187 553 DT au 31/12/2025 contre 5 186 183 DT au 31/12/2024.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Immobilisation corporelles	5 187 553	5 186 183
Dotation aux amortissements	-2 123 836	-1 920 606
Total	3 063 717	3 265 578

Acquisitions de l'exercice :

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2025 à la somme de **1 867 dinars** et concernent les postes suivants :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Immobilisation corporelles SODIS	950
Immobilisation incorporelles SOPISUD	497
Immobilisation corporelles SOPISUD	420
TOTAL	1 867

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2025
	V. Brutes	Acquisitions	Cessions	V. Brutes	Amort.	Cessions	Dotations	Ammort	
	01/01/2025	2025	2025	31/12/2025	antérieurs	2025	2025	cumm	
Immobilisations incorporelles	49 484	497	-	49 981	47 051	-	987	48 038	1 943
Logiciels	49 484	497	-	49 981	47 051	-	987	48 038	1 943
Immobilisations corporelles	5 186 183	1 370	0	5 187 553	1 920 606	0	203 230	2 123 836	3 063 717
TERRAIN	536 800			536 800	0		0	0	536 800
Constructions	4 002 663	0	0	4 002 663	1 315 244	0	179 893	1 495 137	2 507 526
Matériels informatiques	146 087	950	0	147 037	136 751	0	8 731	145 482	1 555
Matériels de transport	189 435	0	0	189 435	171 463	0	10 400	181 863	7 572
Equipements de bureau	108 794	0	0	108 794	108 773	0	21	108 794	0
A.A.I construction	95 267	0	0	95 267	86 811	0	889	87 700	7 568
Install. Amé. Agence. Divers	105 545	420	0	105 965	99 973	0	3 295	103 268	2 697
Petits Outillages	1 592	0	0	1 592	1 592	0	0	1 592	0
TOTAL	5 235 667	1 867	0	5 237 534	1 967 657	0	204 217	2 171 874	3 065 660

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 17 994 992 DT au 31/12/2025 contre 17 946 758 DT au 31/12/2024.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Participations	31 174 406	31 174 456
FINE 21/21	292 882	295 412
Prêts	86 285	97 844
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319
Total immobilisation financières brute	33 241 893	33 256 031
Provisions sur Participation	-15 212 584	-15 274 856
Provision Prêt Personnel	-15 367	-15 367
Autres Provisions	-19 000	-19 000
TOTAL	17 994 942	17 946 758

Au 31/12/2025 les participations sur fonds propres SODIS s'élèvent à 18 888 586 dinars détaillées comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions</u> <u>2024</u>	<u>Provision</u> <u>2025</u>	<u>Reprise</u> <u>sur</u> <u>Provision</u> <u>2025</u>	<u>Cumul</u> <u>Provisions</u> <u>31/12/2025</u>	<u>VCN</u> <u>31/12/2025</u>
Participation sur fonds propres SODIS	15 140 642	15 140 642	0	13 069 628	105 841	138 735	13 036 733	2 103 909
Participation sur fonds propres SODIS en instance de cession sur bourse	952 666	1 006 666	-54 000	666	0	0	666	952 000
Participation CCA	2 795 278	2 795 278	0	2 204 563	0	29 378	2 175 185	620 093
TOTAL	18 888 586	18 942 586	-54 000	15 274 856	105 841	168 113	15 212 584	3 676 002

NOTE 4-STOCKS

La valeur en stocks représente le coût des biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par la SOPISUD et dont elle a l'intention de les vendre, le détail se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Façnerie orientale zarzis	0	225 530
Terrain ksiksi	147 065	147 065
Gramasud (4-1)	994 914	991 096
PROJET DE LOTISSEMENT ENCOURS (4-2)	5 146 149	4 539 031
Total brute	6 288 128	5 902 721
Provision /dépréciation des stocks	-994 914	-991 096
Total nette	5 293 214	4 911 625

(4-1) Le solde 994 914 DT constaté en « stock GRAMASUD » se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Solde 31/12/2024	991 096
Frais judiciaires et autres 2025	3 818
Solde 31/12/2025	994 914

4-2 Détails relatifs au coût du projet de lotissement au 31/12/2025 :

Cout du projet au 31/12/2025		
Désignation		Montant HTVA
Charges directes affectées au projet	Acquisition terrain	4 180 000
	Frais d'enregistrement contrat d'acquisition terrain	250 870
	Honoraire Avocat	30 000
	Frais d'octroi CMT 1/Commission SODIS	55 343
	Frais divers / Acquisition du terrain	3 011
	Inscription des hypothèques CMT 1	586
	Frais d'enregistrement CCA	180
	Frais de publication appel d'offre n°02/2024	3 342
	Frais d'octroi CMT 2	21 890
	Inscription des hypothèques CMT 2	463
	Honoraires architecte	27 625
	Honoraires topographe	8 325
	Frais OTC	7 955
	Travaux de piquetage	627
	Divers frais	127
	Enregistrement convention d'études télécommunications	40
	Conception et installations panneaux publicitaire	4 135
	Intérêt intercalaire CMT1 comptabilisé au 31/12/2024	32 506
	Intérêt intercalaire CMT1	328 799
	Intérêt intercalaire CMT2	51 859
	Frais de tenue de compte bancaire	531
	Jetons de présence / Comités des Marchés	12 500
	Frais de réunions / Comités des Marchés	3 596
	Frais de déplacements	1 097
	Carburant	3 396
	Frais de restauration main d'œuvre	201
	Charges indirectes imputées sur le projet (selon des clés de répartition)	117 145
Coût total du projet au 31/12/2025		5 146 149

NOTE 5-CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La valeur nette de la rubrique client et comptes rattachés au 31/12/2025 totalise 3 406 DT. Elle est ainsi détaillée :

Désignation	2025	2024
Clients – rétrocessions	15 944	15 944
Clients - prestations de services	10 129	10 129
Clients - produits non facturés	10 829	10 829
Clients – intérêt échus CCA	46 181	46 181
Clients - ordinaires	3 406	4 683
Clients - green fruit impayé	21 979	21 979
Clients - el ksour impayé	433 025	423 358
Clients - dima la source impayé	10 260	33 988
TOTAL BRUT	551 753	567 091
Provisions / Clients	-502 072	-510 226
Produits Réservés / Clients	-46 275	-46 275
TOTAL NET	3 406	10 590

NOTE 6-AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2025 est **1 339 247** DT de contre 1 378 256 DT aux termes de l'exercice 2024. Elle est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs - Débiteurs	54 469	54 469
Personnel et comptes rattachés	60 753	74 049
Etat – Impôts et Taxes	1 169 115	1 034 666
Autres Débiteurs Divers	554 781	530 991
Produits à recevoir	2 245 944	2 376 942
Charges constatées d'avances	2 796	2 317
TOTAL BRUT	4 087 858	4 073 434
Provisions / autres actifs courants	-2 748 611	-2 695 179
TOTAL NET	1 339 247	1 378 256

NOTE 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2025 est de 3 330 716 DT contre 3 736 176 DT à la clôture de l'exercice 2024.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PLACEMENT EN BOURSE	157 574	150 923
PLACEMENTS BANCAIRES	3 173 142	3 585 254
TOTAL NET	3 330 716	3 736 176

NOTE 8- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La liquidité et équivalent de liquidité totalisent en brut la somme de 739 943 DT au 31/12/2025 contre 286 105 DT au 31/12/2024.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
EFFET IMPAYE	2 240	2 240
ATTIJARI BANK / FOND SOCIAL	9 146	4 439
ATTIJARI BANK	1 208	1 351
BH	123 550	9 824
BH FSPME	254	254
STB	27 698	7 077
BNA	723	1 023
BNA CDC	2 520	1 538
BTL	1 357	64
COMPTE COURANT POSTAL	2 851	2 602
CAISSE	1 201	816
BANQUE BNA /MEDENINE SOPISUD	199	1 616
COMPTE STB BANK SOPISUD	899	8 335
CAISSE SOPISUD	415	285
BT SOPISUD	565 681	244 640
Total Brut	739 943	286 105
Provisions	-2 242	-2 242
Total Net	737 701	283 863

NOTE 9- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Le solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2025 est de **7 992 731** DT contre **10 017 978** DT au 31/12/2024.

<u>Capitaux propres</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Capital social	34 895 783	34 895 783
Réserve	258 794	258 794
Autres capitaux propres	2 305 650	2 313 592
Résultat reportés	-27 051 874	-25 882 977
Amortissement différés	-1 900 859	-1 760 058
Intérêts des minoritaires	1 442 726	1 517 542
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	9 950 220	11 342 676
Résultat net du groupe	-1 957 489	-1 324 698
Total des capitaux propres avant affectation	7 992 731	10 017 978

NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2025, les passifs non courants du groupe de la société « SODIS-SICAR » s'élèvent à 16 113 186 DT au 31/12/2025, contre 16 224 507 DT au 31/12/2024.

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fonds BEI	417 000	417 000
Fonds 21/21	295 962	298 492
Fonds FTI	5 951 870	5 977 870
Fonds Gérés	5 479 000	5 519 000
Emprunts*	2 043 333	3 060 000
Provisions pour risque et charge	1 911 988	929 113
Dépôt et cautionnement	14 033	23 033
TOTAL	16 113 186	16 224 507

* Pour le financement du projet de lotissement immobilier, la banque de Tunisie a accordé à la SOPISUD un accord final en deux CMT :

CMT-1 pour le financement de l'opération d'acquisition du terrain objet du projet pour un montant de 3.060.000 DT avec les conditions suivantes :

- Remboursable sur 3 ans dont une année de grâce en principal remboursable annuellement.
- Taux d'intérêt accordé est TMM+3% avec une Commission de gestion (CG) de 1% et une Commission d'engagement (CE) annuelle de 1%.
- Commission de remboursement par anticipation gratuite.

CMT-2 pour le financement de l'opération d'aménagement du terrain objet du projet pour un montant de 1.540.000 DT avec les conditions suivantes :

- Remboursable sur 2,5 ans dont une année de grâce en principal remboursable semestriellement.
- Taux d'intérêt accordé est TMM+3% avec une Commission de gestion (CG) de 1% et une Commission d'engagement (CE) annuelle de 1%.
- Commission de remboursement par anticipation gratuite.

Avec, en couverture :

- Une hypothèque en 1er rang sur le terrain à acquérir de 25035 m² objet du TF N°55160 Médenine à la hauteur de deux CMT qui seront accordés.
- Une hypothèque en 1er rang sur le terrain de 9981m² sis à la ZI Médenine objet du TF N°43230 Médenine à la hauteur du 1er CMT qui sera accordé.
- De mettre à la disposition de la Banque de Tunisie un engagement signé d'hypothéquer la propriété sise à la ZI route de Tozeur-Kebili à hauteur de deux CMT qui seront accordés dès son immatriculation auprès l'Office National de la Propriété Foncière.

Il est à signaler que :

1. La signature du contrat de premier CMT pour un montant de 3.060.000 dinars a été effectuée le 11 novembre 2024 et enregistré à la recette de finance le 15 novembre 2024.
2. La signature du titre de crédit et le déblocage effectif dans le compte bancaire de la SOPISUD ont eu lieu le 29 novembre 2024.
3. La signature du contrat de prêt du 2ème CMT a été effectué le 18/03/2025 et enregistré à la recette de finance le 19/03/2025.
4. La signature du titre de crédit relatif à la première tranche du 2ème CMT pour un montant de 770.000 DT et le déblocage effectif dans le compte bancaire de la SOPISUD ont eu lieu le 15 Mai 2025.

Entre autres et pour renforcer ses capitaux permanents, la société a sollicité la SODIS SICAR pour un crédit en CCA pour un montant de 500. 000 DT sur 3 ans, remboursable annuellement avec une année de grâce en principal. Ce crédit a été accordé au mois d'octobre 2024.

Ainsi au 31/12/2025, les emprunts de la société présente un solde de 2.043.333 DT après des échéances à moins d'un an.

NOTE 11- FOURNISSEURS ET COMPTE RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés totalisent la somme de 34 546 DT au 31/12/2025 contre une valeur de 59 610 DT au 31/12/2024 soit une variation de 25 064 DT.

NOTE 12- AVANCES RECUES :

À la date de clôture de l'exercice 2025, les avances sur cession de participations totalisent 4 452 521 DT, contre 4 029 711 DT au 31/12/2024.

Désignation	2025	2024	VARIATION
FOND ELWIFACK LEASING	120 000	120 000	0
FOND BEI	62 822	23 000	39 822
FOND FOPRODI	105 000	54 000	51 000
FOND SODIS	2 837 699	2 705 711	131 988
FOND CDC	200 000	40 000	160 000
AVANCE SUR PARTICIPATION EN INSTANCE DE CESSION EN BOURSE	1 127 000	1 087 000	40 000
TOTAL	4 452 521	4 029 711	422 810

NOTE13- AUTRES PASSIFS COURANTS :

À la date de clôture de l'exercice 2025, les autres passifs courants totalisent 972 071 DT contre 1 170 959 DT au 31/12/2024.

Désignation	2025	2024
Avance clients SOPISUD	0	270 000
Fournisseurs	5 942	3 474
Personnels rémunérations	146 741	171 778
Etat – Impôts et Taxes	81 573	288 052
Associés – Dividendes à payer	125 030	125 030
Créditeurs Divers BEI	50 739	46 900
Créditeurs divers	47 468	64 769
Organismes Sociaux	92 539	83 316
Compte d'attente	668	320
Produits constatés d'avance	186 730	117 321
Charges à payer	234 641	0
TOTAL	972 071	1 170 959

NOTE14- LES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 300 702 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

	2025
A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION	392 000
PRODUIT DE PARTICIPATION	146 310
REPRISE SUR PROVISION *	245 690
B- PRODUIT DE PLACEMENT	325 252
DIVIDENDES	3 349
PLUS VALUE LATENTES	2 299
PRODUIT NET SUR CESSION DES ACTIONS	1 911
INTÉRÊTS / PLACEMENTS	297 255
PRODUIT OPCVM	20 438
C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	186 388
FRAIS D'ÉTUDES	76 300
JETONS DE PRESENCE	39 750
REPRISE SUR PROVISION POUR DEP DE COMPTE CLIENT	70 338
SOPISUD	
D-REVENUS DE LOCATION	397 062

*Les reprises sur provisions s'élèvent à 245 690 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

* REPRISE SUR PROVISION	245 690
REPRISE SUR PROVISION DE PARTICIPATION	168 113
REPRISE SUR PROVISION POUR DEP/CREANCES	45 891
REPRISE SUR PROVISION POUR IDR ET CONGES	105
REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	31 581

**Les revenus de location et de cession s'élèvent à 397 062 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

REVENUS	2025	2024	Variation	Motif de la variation
Loyer KEBILI	61.394	57.378	4.016	Evolution 7% / an
Loyer MEDENINE ELKSOUR	31.883	35.916	-4.033	Sortie du locateur en octobre 2025 suite à l'exécution d'un jugement.
Loyer MEDENINE CGI	33.785	31.575	2.210	Evolution 7% / an
TOTAL DES LOYERS	127.062	124.869	2.193	
Vente local zarzis n° 01 Smaili	270.000	0	270.000	Vente de la 2ème partie du local industriel situé à Zarzis objet de la promesse de vente à terme signée en 2010. Cette opération a été autorisée par le CA tenu le 16/02/2023
Vente du terrain situé à Zarzis TF n° 50670 Médenine.	0	92.001	-92.001	Ventes effectuées en 2024. Cette opération a été autorisée par le CA tenu le 18/07/2024.
Vente du local industriel situé à Zarzis faisant partie du TF n° 687 Médenine.	0	592.001	-592.001	
TOTAL DES VENTES	270.000	684.002	-414.002	
TOTAL DES REVENUS	397.062	808.871	-411.809	

NOTE15- CHARGES PERSONNELS

Les charges de personnel s'élèvent à 1 392 496 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025
SALAIRES	938 880
CHARGES PATRONALES	195 581
INDEMNITE EXCEPTIONNELLE (SOPISUD)	40 000
SALAIRES ET COMPLEMENTES DE SALAIRES (SOPISUD)	166 204
HONORAIRES PDG (SOPISUD)	20 471
CHARGES SOCIALES LEGALES (SOPISUD)	30 524
PROVISIONS POUR CONGES PAYES	837
TOTAL	1 392 496

Note 16 : VARIATION DES STOCKS

Cette rubrique présente un solde de 225.530 DT qui représente le coût d'acquisition de la partie n°02 du local industriel situé à Zarzis qui a fait l'objet d'un contrat de location-vente en 2010 avec un montant de 270.000 DT HTVA, et suite à l'achèvement du paiement de mensualité depuis l'exercice 2021, le paiement du montant de la TVA (48.600 DT) depuis l'exercice 2022, et suite à la décision du Conseil d'Administration tenue le 16/02/2023 portant autorisation à la Direction Générale pour la signature du contrat de vente définitif, la société a signé ce contrat avec l'acquéreur ce qui nécessite la constatation d'une écriture du reclassement du stock par le compte charge «637 variation du stock » et la constatation de chiffre d'affaire y afférent.

NOTE 17- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 489 840 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	36 752
DOTATION AUX PROVISIONS	1 206 382
DOTATION IMMOBILISATION INCORP SOPISUD	712
DOTATION IMMOBILISATION CORP SOPISUD	84 013
DOTATION IMMOBILISATION CORP REEVALUE SOPISUD	82 741
DOTATION S PROVISION CLIENTS SOPISUD	41 758
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES LIEES AU PERSONNEL	37 483
<u>TOTAL</u>	<u>1 489 840</u>

NOTE 18- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 393 979 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>
STEG	7 019
SONEDE	2 333
FOURNITURE	3 185
CARBURANT (AVANTAGE EN NATURE)	23 364
CARBURANT (SERVICE)	6 635
TICKETS RESTAURANT	13 541
FRAIS DE COMMUNICATION (AVANTAGE EN NATURE)	800
DIVERS	1 885
arges Locatives & de Copropriété	2 400
REDEVANCES POUR UTILISATION	6 175
ENTRETIEN & RÉPARATION VOITURES	18 030
ENTRETIEN & RÉPARATION DIVERS	3 405
PRIMES D'ASSURANCE	971
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	4 950
COMMISSAIRES AUX COMPTES & AVOCAT	35 735
PUBLICITE & PUBLICATIONS & RELA PUB	3 232
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLÉES	21 003
FRAIS SEMINAIRE ET JOURNEE	5 000
FORMATION	18 356
FRAIS DE DEPLACEMENT	10 933
BILLETTERIE ET AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	4 007
RÉCEPTION ET RESTAURATION	287
FRAIS PTT & RAPIDE POSTE	296
FRAIS DE TÉLÉCOMUNICATION	5 524
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	3 416
SUBVENTIONS & DONS	1 000
JETONS DE PRÉSENCE	63 750
TFP	18 889
FOPROLOS	9 445
TCL	590

DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE ET AUTRE IMPOT ET TAXES	2 463
TAXES VÉHICULES	2 020
PÉNALITES	49
CHARGES COMMUNES SYNDICALES (SOPISUD)	810
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE (SOPISUD)	1 200
ENTRETIENS ET REPARATIONS (SOPISUD)	2 916
PRIMES D'ASSURANCE (SOPISUD)	821
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES (SOPISUD)	12 782
PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES (SOPISUD)	233
DEPLACEMENT MISSIONSET RECEPTIONS (SOPISUD)	1 704
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS (SOPISUD)	2 217
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES (SOPISUD)	1 257
JETONS DE PRESENCE (SOPISUD)	36 875
Pertes sur créances irrécouvrables (SOPISUD)	14 728
IMPOTS ET TAXES (SOPISUD)	662
Contribution CSS (SOPISUD)	400
TFP (SOPISUD)	4 141
FOPROLOS (SOPISUD)	2 070
TCL (SOPISUD)	302
DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE (SOPISUD)	3
FRAIS DE RESTAURATION (SOPISUD)	202
TAXES SUR LES VEHICULES (SOPISUD)	180
ACHAT NON STOCKES MATIERE ET FOURNITURE (SOPISUD)	289
ACHAT DE FOURNITURESS DE BUREAU (SOPISUD)	307
Frais de réunion CA AGO COMITE (SOPISUD)	3 596
SONEDE(SOPISUD)	1 600
CARBURANT (SOPISUD)	300
STEG(SOPISUD)	3 696
TOTAL	393 979

NOTE 19- CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

Les charges financières nettes s'élèvent à 380 843 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
INTERET CREDIT BT (SOPISUD)	380 658
PENALITES DE RETARD (SOPISUD)	185
TOTAL	380 843

NOTE 20- TRANSFERT CHARGES / CHARGES FINANCIÈRES :

Cette rubrique présente :

- Pour la SODIS SICAR le montant de ristourne TFP accordé pour l'exercice 2025, soit 7 026 DT.
- Pour la SOPISUD :
- Les intérêts courus et les intérêts payés constatés sur les crédits obtenus de la BT pour la période allant des dates de déblocage jusqu'au 31/12/2025 pour un montant total de 435.658 DT.
- Les charges d'exploitation directes affectées sur le projet de lotissement qui totalisent un montant de 21.321 DT.
- Les charges indirectes affectées sur le projet de lotissement via des clés de répartition et qui totalisent un montant de 117.145 DT.

Ces charges sont incorporées dans le cout du projet de lotissement par le biais du compte du produit « 79 transfert des charges ».

NOTE 21- AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 9 002 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>
Autres gains ordinaires	1 598
Autres gains ordinaires (SOPISUD)	7 404
TOTAL	9 002

NOTE 22- AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 13 207 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>
Charges divers ordinaires	-13 173
Pertes nets divers (SOPISUD)	-34
<u>TOTAL</u>	<u>-13 207</u>

NOTE 23- PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits des placements s'élèvent à 31 472 DT au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2025</u>
Produit /prêt au personnels	453
Produit /placement	30 759
Produit /placement SICAV	260
<u>TOTAL</u>	<u>31 472</u>

Les engagements hors bilan SODIS : Néant

Les engagements hors bilan SOPISUD : Tableau ci-après :

DESIGNATIONS	BENEFICIAIRES	31/12/2025	31/12/2024
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	-		
HB 2 - Crédits documentaires			
HB 3 - Actifs donnés en garantie			
ACTIFS DONNES EN GARANTIE / CMT 1 RECUS DE LA BT POUR UN MONTANT DE 3 060 000 DT REALISE EN 2024			
Terrain ayant le TF n° 55160 Médenine situé à Djerba			
Terrain ayant le TF n° 43230 Médenine situé à Médenine Sud (Main levée obtenu)	Banque de Tunisie	3 060 000	3 060 000
Terrain ayant le TF n° 37609 Kébili situé à Kébili			
ACTIFS DONNES EN GARANTIE EN 2024 ET REALISE EN 2025 / CMT 2 RECUS DE LA BT POUR UN MONTANT DE 1 540 000 DT			
Terrain ayant le TF n° 55160 Médenine situé à Djerba			
Terrain ayant le TF n° 37609 Kébili situé à Kébili	Banque de Tunisie	1 540 000	1 540 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		4 600 000	4 600 000
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement donnés	-	0	0
HB 5 - Engagements sur titres		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		0	0
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 6 - Engagements de financement reçus			
Engagement reçus en 2024 de la BT dans son accord de principe final pour le financement de l'opération d'aménagement du terrain objet du projet de lotissement via une CMT 2 pour un montant de 1 540 000 DT		1 540 000	1 540 000
HB 7 - Garanties reçues		0	0
HB 8 - Autres engagements reçus		0	0
Engagement reçus en 2024 de la BT dans son accord de principe final pour la délivrance d'une mainlevée sur la propriété objet du TF n° 43230 Médenine dès présentation d'un TF individuel mentionnant les hypothèques dument inscrites pour 4 600 000 DT réalisé en 2025 (main levée reçue en 2025 sur TF 37609 kébili)			
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 540 000	1 540 000

Annexes

ANNEXE 1 : ÉTAT CONTRAT D'ACHAT TERRAIN ZARZIS*

N°	DATE D'ACHAT	PERMISSION	SUPERFICIE M²
2	10/09/1968	26046	1275
4	18/09/1968	26107	2686
5	26/10/1968	26219	1237
6	20/07/1969	25873	1107
8	11/02/1969	26019	1493
9	14/09/1968	26057	1975
10	17/07/1968	25862	3600
14	02/09/1968	26015	1890
15	02/09/1968	154	2230
16	28/08/1968	26001	1413
17	11/03/1969	159	1156
18	28/02/1968	158	1156
19	04/03/1969	167	5616
20	28/02/1969	155	5922
21	28/02/1968	157	3275
22	28/02/1969	156	1755
24	28/02/1969	173	4623
25	28/04/1969	329	3200
26	11/07/1969	595	240
28	09/05/1969	390	2430
29	09/05/1969	392	1910
32	09/05/1969	386	-
33	09/05/1969	392	-
35	14/06/1969	594	2942

*La situation financière de ces terrains est en cours d'examen par le Comité de Suivi de Patrimoine de la SODIS SICAR.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe **de la société de développement et d'investissement du sud « SODIS –SICAR »** qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total du bilan consolidé de **31 764 885 TND** au 31 Décembre 2025, un déficit consolidé de l'exercice clos à cette date de **1 957 489 TND**, des capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice de **7 992 731 TND** au 31 Décembre 2025 et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de **965 492 TND** pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément, aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

- a) Le périmètre de consolidation comporte plusieurs sociétés qui doivent être consolidées soit par la méthode de l'intégration globale soit par la méthode de la mise en équivalence.
Les participations avec des contrats de portage (engagement de rachat) ne sont pas comprises dans les périmètres de consolidations.

En l'absence d'informations comptables et financières sur la plupart des sociétés, la SODIS SICAR a procédé à la consolidation, uniquement de la société SOPISUD SA dont elle détient une participation directe de 60%.

Nous ne nous sommes pas en mesure de déterminer l'impact, de l'absence d'informations comptables et financières des autres sociétés du groupe, sur les comptes consolidés.

- b) Nous ne disposons pas d'éléments probants permettant de s'assurer que les ratios réglementaires applicables aux sociétés d'investissements à capital risque sont respectés par la SODIS SICAR SA au 31/12/2025.

- c) Les immobilisations de la « SODIS » comprennent le prix d'acquisition de deux bureaux situés au 6^e et 7^e étage de l'immeuble construit par la SIM SUD, pour un montant de 419 566 DT, ainsi que trois places de parking acquises pour 26 550 DT. Toutefois, la SODIS n'a pas encore obtenu de mainlevée relative à l'hypothèque grevant ces locaux.

À la date de notre rapport, nous n'avons pas obtenu suffisamment d'informations sur le sort définitif de l'action judiciaire concernant ces actifs.

- d) Les Immobilisations de la société « SOPISUD SA » comporte le prix d'acquisition d'un bureau (siège social) situé au 5^{ème} étage de l'immeuble construit par la SIM SUD, soit 155 214 DT. Toutefois, la « SOPISUD SA » n'a pas encore obtenu une main levée relative à l'hypothèque grevant cet immeuble.
- e) Les provisions pour litiges et les charges à payer de la « SOPISUD SA » sont minorées d'un montant de l'ordre de 342 000 Dinars.

Paragraphes d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- f) Les fonds propres de la SODIS SICAR SA sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 17 Septembre 2025 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 14 novembre 2025, qui a décidé la continuité de l'activité de la société SODIS SICAR SA.
Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été convoqué pour le 16/02/2026 afin d'examiner et d'approuver un plan de redressement.
- g) L'annexe relative à « l'état des contrats d'achat terrain de Zarzis » qui comporte plusieurs lots de terrains non pris en compte au niveau des actifs de la société et dont la situation juridique demeure en cours de vérification par le Comité de Suivi du Patrimoine de la SODIS SICAR (une actualisation a été réalisée en 2025).
- h) **Projet Aghir - Djerba :** La société SOPISUD SA a acquis en 2024, un terrain destiné à la réalisation d'un projet de lotissement immobilier et a procédé à la capitalisation des charges directes & indirectes détaillées au niveau de la note « stock ».
- i) **Litige avec les salariés :** En date du 08/07/2025, la société SOPISUD SA a reçu une lettre de démission, dûment signée et légalisée, émanant de l'un de ses employés. Ladite lettre comporte une déclaration par laquelle l'intéressé atteste avoir perçu l'intégralité de ses droits et rémunérations antérieurs et renonce expressément à toute réclamation relative à l'affaire prud'homale introduite sous le n° 17114.

Il est à noter qu'un procès-verbal a été établi à cet effet en présence de deux huissiers de justice.

Par ailleurs, la société SOPISUD SA a comptabilisé parmi les charges de l'exercice une indemnité exceptionnelle brute de 40 000 DT au titre de l'exercice 2025, enregistrée en charges. Cette indemnité a été soumise à la retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux cotisations sociales, calculées sur une base équivalente à trois mois.

- j) **Affaire Gramasud :** Au cours de l'exercice 2025, la société SOPISUD SA a obtenu deux jugements du tribunal immobilier en faveur de la SOPISUD, portant sur l'enregistrement de l'intégralité des biens immobiliers concernés.

- Jugement n° 22607 du 11/06/2025 : portant sur l'enregistrement de la totalité des 18 209 parts correspondant aux lots n° 1 et n° 3. À l'issue de l'achèvement des procédures, la société a obtenu le titre foncier n° 80211 Médenine au nom de la SOPISUD, lequel ne comporte aucune inscription hypothécaire.

- Jugement n° 306 du 24/01/2024 : portant sur l'enregistrement de l'acte de cession relatif au titre foncier n° 65366 Médenine, transféré de la société GRAMASUD au profit de la société SOPISUD, pour une superficie de 6 040 parts. Ce jugement a été exécuté en 2026 auprès de la Conservation de la Propriété Foncière (CPF), le titre foncier individuel a été établi et ne comporte aucune inscription hypothécaire.

Par ailleurs, il convient de noter qu'un rapport d'expertise a été établi par M. Amor Atig, expert judiciaire désigné par le tribunal, en date du 15/01/2019. Ce rapport porte sur l'évaluation de l'ensemble des biens objet des jugements susmentionnés et fait ressortir une valeur globale de 1 141 214 DT.

À ce titre, le stock « GRAMASUD » s'élève, au 31/12/2025, à 994 914 DT et, est totalement provisionné.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du groupe

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société-mère « SODIS-SICAR ». Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application des dispositions de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société-mère « SODIS-SICAR » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe «SODIS-SICAR» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe «SODIS-SICAR» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur pour des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en

place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration de la société mère « **SODIS-SICAR** ». Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe. ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « **SODIS-SICAR** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne en matière de consolidation des sociétés du groupe.

Tunis, le 17/06/2025

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet ORGA AUDIT

Monoom BEN AHMED

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 8 034 533 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 703 319 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2026, 21,54% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,54% en-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 6 303 890 DT au 31 Mars 2026, et représente une quote-part de 78,46% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,54% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/03/2026
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	6 303 890	5 063 050	5 783 421
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	5 556 781	4 259 159	5 048 371
b- Obligations et valeurs assimilées	747 109	803 890	735 050
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 730 643	1 366 095	1 530 833
a- Placements monétaires	13 853	-	-
b- Disponibilités	1 716 790	1 366 095	1 530 833
AC3- Créances d'exploitation	-	60 561	-
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	8 034 533	6 489 706	7 314 254
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	18 974	16 538	16 670
PA2- Autres créditeurs divers	58 207	61 686	49 610
TOTAL PASSIF	77 181	78 224	66 279
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	7 831 815	6 325 682	7 106 158
CP2- Sommes distribuables	125 536	85 799	141 817
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	141 927	100 573	61
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	(16 391)	(14 774)	141 756
ACTIF NET	7 957 351	6 411 482	7 247 974
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	8 034 533	6 489 706	7 314 254

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2026
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2026</u> <u>Au 31/03/2026</u>	<u>Du 01/01/2025</u> <u>Au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2025</u> <u>Au 31/12/2025</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	12 060	12 722	254 725
a- Dividendes	-	-	204 245
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 060	12 722	50 480
PR 2- Revenus des placements monétaires	13 674	11 860	47 166
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	25 734	24 583	301 891
CH 1- Charges de gestion des placements	35 110	29 544	125 097
REVENU NET DES PLACEMENTS	(9 376)	(4 962)	176 793
PR 3- Autres produits	-	488	881
CH 2- Autres charges	7 009	10 301	35 798
RESULTAT D'EXPLOITATION	(16 385)	(14 774)	141 876
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	(5)	-	(121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	(16 390)	(14 774)	141 756
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	5	-	121
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	446 303	56 124	547 784
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	278 647	33 606	342 227
- Frais de négociation de titres	(5 246)	(1 286)	(10 932)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	703 319	73 671	1 020 956

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2026

	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>Au</u> <u>31/03/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>31/03/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>31/12/2025</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'Exploitation	(16 385)	(14 774)	141 876
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	446 303	56 124	547 784
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	278 647	33 606	342 227
d- Frais de négociation de titres	(5 246)	(1 286)	(10 932)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(100 512)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital	5 534	-	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	359	-	-
_ Régularisation des sommes distribuables	105	-	-
_ Droits d'entrée	60	-	-
b- Rachats			
_ Capital	-	-	(9 494)
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(666)
_ Régularisation des sommes distribuables	-	-	(121)
_ Droit de sortie	-	-	
VARIATION DE L'ACTIF NET	709 377	73 671	910 164
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de la période	7 247 974	6 337 811	6 337 811
b- en fin de la période	7 957 351	6 411 482	7 247 974
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de la période	91 153	91 292	91 292
b- en fin de la période	91 224	91 292	91 153
VALEUR LIQUIDATIVE	87.229	70,230	79.514
AN6- <u>TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u>	9.70%	1,16%	16.12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Mars 2026

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31-03-2026 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31-03-2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2026 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 6 303 890 DT contre 5 783 421 DT au 31/12/2025, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût acquisition	Val au 31/03/2026	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 544 686	5 556 781	69.16%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 323 766</u>	<u>5 332 427</u>	<u>66.37%</u>	
TN0007830011	ASS MAG	4 280	248 563	311 858	3.88%	0.10%
TN0007140015	ASSAD	7 000	10 232	22 610	0.28%	0.03%
TN0004700100	ATL	55 000	224 376	447 920	5.57%	0.17%
TN00001800457	BIAT	2 000	164 597	283 598	3.53%	0.00%
TN0002200053	BT	56 200	349 584	377 608	4.70%	0.02%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	173 793	528 353	112 965	1.41%	0.39%
TN0007570013	EUROCYCLE	6 550	109 854	74 742	0.93%	0.01%
TN0007510019	LANDOR	200	1 588	3 119	0.04%	0.00%
TN0006440010	MAG GENERAL	11 324	76 160	122 526	1.52%	0.06%
TNDKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	7 500	48 900	64 433	0.80%	0.17%
TN0005700018	PGH	23 000	344 540	524 814	6.53%	0.00%
TN0007610017	SAH	22 000	192 364	299 970	3.73%	0.03%
TN0007730013	SANIMED	1 100	1 998	759	0.01%	0.01%
TN0001100254	SFBT	19 948	238 831	286 174	3.56%	0.00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	29 677	138 507	142 272	1.77%	0.53%
TN0007600018	SOTEMAIL	182 480	447 165	547 440	6.81%	0.60%
TN0006560015	SOTUVER	19 000	184 925	330 125	4.11%	0.06%
TN0006060016	STAR	1 000	39 350	64 137	0.80%	0.04%
TN0007270010	TPR	35 000	195 598	478 625	5.96%	0.07%
TN0007440019	TELNET	36 663	240 491	295 357	3.68%	0.30%
TN0007720014	UNIMED	64 000	537 790	541 376	6.74%	0.01%
	<u>Titre OPCVM</u>		<u>220 920</u>	<u>224 354</u>	<u>2.79%</u>	
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	1 865	220 920	224 354	2.79%	0.43%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		705 890	747 109	9.30%	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		200 000	206 616	2.57%	0.00%
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	186 000	192 153	2.39%	2.00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	14 000	14 463	0.18%	2.00%
	EMPRUNT D'ETAT	1 000	505 890	540 493	6.73%	0.00%
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	5 890	6 019	0.07%	0.00%
TNX0K9990B08	Emp Nat 2024 -2	5 000	500 000	534 475	6.65%	0.00%
	TOTAL		5 250 576	6 303 890	78.46%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2026 à 1 730 643 DT contre 1 530 833 DT au 31-12-2025, et se détaille ainsi :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Placements monétaires	13 853	-	-
Disponibilités	1 716 790	1 366 095	1 530 833
TOTAL	1 730 643	1 366 095	1 530 833

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Vente Actions	0	60 561	0
Retenue à la source/ Achat obligation	0	0	0
Créance CDS Billets de trésorerie	2 500	19 167	2 500
Provision /créance CDS	(2 500)	(19 167)	(2 500)
TOTAL	0	60 561	0

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Rémunération à payer au gestionnaire	11 551	9 138	10 720
Rémunération à payer au dépositaire	7 423	7 401	5 950
TOTAL	18 974	16 538	16 670

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 58 207 DT au 31-03-2026 contre 49 610 DT au 31-12-2025 et se détaille ainsi :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Frais transactions	5 246	1 286	-
Redevance CMF	647	512	600
Honoraires Commissaires aux comptes	21 893	24 450	18 293
Frais publications	798	1 498	751
Jetons de présence	11 250	16 361	11 250
Retenue à la source	2 422	1 861	2 908
TCL	258	26	114
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	58 207	61 686	49 610

CP1- Le Capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2025	
Montant	7 106 158
Nombre de titres	91 153
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées	
Montant	5 534
Nombre de titres émis	71
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres effets /capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	278 647
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	446 303
Régularisation des sommes non distribuables	359
Frais de négociation de titre	(5 246)
Droit d'entrée	60

Capital au 31/03/2026	
Montant	7 831 815
Nombre de titres	91 224
Nombre d'actionnaires	11

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	(16 391)	(14 774)	141 756
Sommes distribuables des exercices antérieurs	141 927	100 573	61
Sommes distribuables	125 536	85 799	141 817

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2026 au 31-03-2026, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 12 060 DT contre 12 722 DT du 01-01-2025 au 31-03-2025 ;

	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des Actions	-	-	204 245
Revenus des obligations	12 060	12 722	50 480
TOTAL	12 060	12 722	254 725

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 13 674 DT du 01-01-2026 au 31-03-2026 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Intérêts sur comptes de dépôts	13 674	11 860	47 166
TOTAL	13 674	11 860	47 166

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2026 à 2 500 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
	Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
La rémunération de l'AFC	33 638	28 094	119 147
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.			
La rémunération de l'ATB	1 473	1 451	5 950
TOTAL	35 110	29 544	125 097

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2026	Du 01/01/2025	Du 01/01/2025
	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025	Au 31/12/2025
Redevance CMF	1 884	1 574	6 674
Commissaire aux comptes	3 600	4 450	16 450
Publicité et publication	247	498	1 251
Services bancaires	10	10	37
Timbre fiscal	4	3	23
Jetons de présence	-	3 236	9 375
TCL	864	130	1 587
Autres Impôts	400	400	400
TOTAL	7 009	10 301	35 798

5- AUTRES INFORMATIONS	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Données par actions			
Revenus des placements	0.282	0,269	3.312
Charges de gestion des placements	0.385	0,324	1.372
Revenu net des placements	(0,103)	(0,054)	1.940
Autres charges	0.077	0,113	0.393
Autres produits	0	0,005	0.010
Résultat d'exploitation	(0,180)	(0,162)	1.556
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	(0,001)
Sommes distribuables de la période	(0,180)	(0,162)	1.555
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0.001
Frais de négociation de titres	(0,058)	(0,014)	(0.120)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	4.892	0,615	6,010
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3.055	0,368	3.754
Résultat net de la période	7.710	0,807	11.200

Nombre d'actions	91 224	91 292	91 153
-------------------------	---------------	---------------	---------------

Valeur liquidative	87.229	70,230	79.514
---------------------------	---------------	---------------	---------------

6- Rémunération du Gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire, Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société, En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien,

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB, En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 31 mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 42 612 805 dinars, un actif net de 42 501 901 dinars et un bénéfice de la période de 463 771 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 41,49 % de l'actif net au 31 mars 2026, ce taux est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 31 Mars 2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	24 980 528	39 965 708	24 574 196
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	2 123 417	2 637 167	1 650 398
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	22 857 111	37 328 541	22 923 798
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	17 632 276	14 358 887	8 528 834
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	7 639 226	2 041 301	1 539 082
AC2-B DISPONIBILITES	b	9 993 051	12 317 586	6 989 752
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	-	22 322	-
TOTAL ACTIFS		42 612 805	54 346 917	33 103 031
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	46 202	54 460	42 019
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	64 702	75 084	58 676
TOTAL PASSIF		110 904	129 545	100 695
ACTIF NET		42 501 901	54 217 372	33 002 336
CP1 CAPITAL	3.6	40 126 151	51 241 236	31 466 894
CP1- CAPITAL		40 126 151	51 241 236	31 466 894
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	2 375 750	2 976 136	1 535 442
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 954 183	2 374 078	257
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		421 567	602 058	1 535 185
ACTIF NET		42 501 901	54 217 372	33 002 336
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 612 805	54 346 917	33 103 031

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/01/2026 31/03/2026	01/01/2025 31/03/2025	01/01/2025 31/12/2025
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	324 891	594 077	2 261 492
a- Dividendes		-	-	82 721
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		324 891	594 077	2 178 771
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	174 636	178 704	724 536
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		499 526	772 781	2 986 028
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	89 278	125 565	471 931
Revenus net des placements		410 249	647 216	2 514 096
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	19 355	24 387	92 859
Résultat d'exploitation		390 894	622 829	2 421 238
PR 5 -Régularisation du résultat d'exploitation		30 673	- 20 771	- 886 053
Sommes distribuables de la période		421 567	602 058	1 535 185
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-	30 673	20 771	886 053
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 952	49 046	- 91 700
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		35 925	74 164	462 383
Frais de négociation de titres		-	-	684
Résultat net de la période		463 771	746 038	2 791 236

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 31/03/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2026 31/03/2026	01/01/2025 31/03/2025	01/01/2025 31/12/2025
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	463 771	746 038	2 791 236
a-Résultat d'exploitation	390 894	622 829	2 421 238
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	36 952	49 046 -	91 700
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	35 925	74 164	462 383
d- Frais de négociation de titres	-	- -	684
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	- -	2 535 634
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9 035 794 -	776 707 -	21 489 040
a- Souscriptions	16 830 714	16 164 848	50 783 880
Capital	15 631 120	15 039 389	49 228 434
Régularisation des sommes non distribuables	361 987	360 494	408 368
Régularisation des sommes distribuables	837 607	764 965	1 147 078
b- Rachats	- 7 794 920 -	- 16 941 555 -	- 72 285 187
Capital	- 6 966 977 -	- 15 761 914 -	- 69 959 958
Régularisation des sommes non distribuables	- 439 749 -	- 360 538 -	- 420 545
Régularisation des sommes distribuables	- 388 193 -	- 819 103 -	- 1 904 684
Variation de l'Actif Net	9 499 565 -	30 669 -	21 245 705
AN 4- ACTIF NET			
a-En début de période	33 002 336	54 248 041	54 248 041
b-En fin de période	42 501 901	54 217 372	33 002 336
AN 5 – NOMBRES D' ACTIONS			
a-En début de période	285 956	474 757	474 757
b-En fin de période	363 941	468 177	285 956
Valeur Liquidative	116,782	115,805	115,411
AN 6 - Taux de rendement annualisé	4,82%	5,47%	5,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2026

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 mars 2026 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	353 673	0,83%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	65 000	1 528 280	1 547 195	3,64%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	1 850	219 144	222 549	0,52%
TOTAL		69 850	2 056 088	2 123 417	5,00%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	165 000	172 974	0,41%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	150 000	157 249	0,37%
TN0003600509	ATB 2007/1	20 000	560 000	596 084	1,40%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	576 400	581 175	1,37%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 060 515	2,50%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	800 000	832 300	1,96%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 000 000	1 033 081	2,43%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	600 000	647 033	1,52%
Total		135 410	4 851 400	5 080 411	11,95%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 430 826	16 232 036	38,19%
TOTAL		15 500	15 430 826	16 232 036	38,19%

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 039 938	2,45%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	504 725	1,19%
Total		15 000	1 500 000	1 544 664	3,63%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 302	01/12/2026	302	7,50%	3 600 000	3 642 750	8,57%
Total				3 600 000	3 642 750	8,57%

(*) Pension Livrée BTL 7,50% au 03/02/2026 pour 302 jours

Certificat de dépôt	Emetteur	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif Net
CD_8_06/04/26	AMEN BANK	41	8,00%	3 971 806	3 996 476	9,40%
Total				3 971 806	3 996 476	9,40%

(*) Certificat de dépôt AMEN BANK 8,00% au 25/02/2026 pour 41 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/03/2026 à 9 993 051 DT, représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	31-mars-26	31-mars-25	31-déc-25
Rémunération à payer au gestionnaire	31 366	39 631	11 560
Rémunération à payer au dépositaire	14 836	14 829	30 458
Total	46 202	54 460	42 019

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31-mars-26	31-mars-25	31-déc-25
Honoraires du commissaire aux comptes	25 646	32 902	21 146
Créditeurs divers (1)	18 603	19 887	20 124
Jeton de présence	16 325	16 541	13 125
Redevances CMF	3 514	4 440	3 374
Frais de publication	614	1 314	567
AFC frais transactions	-	-	340
Total	64 702	75 084	58 676

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	31-mars-26	31-mars-25	31-déc-25
Retenues à la source	2 827	3 851	4 070
TCL	506	766	784
Autres créditeurs	15 270	15 270	15 270
Total	18 603	19 887	20 124

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2025	
Montant	31 466 894
Nombre des parts	285 956
Nombre de porteurs de parts	215
Souscriptions réalisées	
Montant	15 631 120
Nombre des parts	140 694
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-6 966 977
Nombre des parts	62 709
Nombre de porteurs des parts sortants	6
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-77 762
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	35 925
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	36 952
Frais de négociation	0
Capital au 31/03/2026	
Montant	40 126 151
Nombre des parts	363 941
Nombre de porteurs de parts	209

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 mars 2026 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	390 894
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	30 673
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	421 567
Résultat distribuable des exercices antérieurs	1 535 185
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	418 998
SOMMES DISTRIBUABLES	2 375 750

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des titres OPCVM	-	-	82 721
Revenus des bons de trésor assimilables	120 036	339 512	1 151 887
Revenus des obligations	204 855	254 564	1 026 884
Total	324 891	594 077	2 261 492

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Intérêts des comptes de dépôt	102 031	63 773	269 198
Intérêts sur placements Monétaire	72 605	114 931	455 339
TOTAL	174 636	178 704	724 536

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	86 342	122 636	460 031
Rémunération du dépositaire	2 936	2 929	11 900
Total	89 278	125 565	471 931

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Commissaire aux comptes	4 500	4 500	18 250
Redevance du CMF	9 674	13 740	51 541
Publicité et Publication	247	314	1 067
Jetons de présence	3 200	3 308	13 017
TCL	1 321	2 080	8 494
Contribution sociale de solidarité	400	430	430
Autres	14	15	58,7
Total	19 355	24 387	92 859

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par part	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Revenus des placements	1,373	1,651	10,442
Charge de gestion des placements	0,245	0,268	- 1,650
Revenu net des placements	1,127	1,382	8,792
Autres charges d'exploitation	0,053	0,052	- 0,325
Résultat d'exploitation	1,074	1,330	8,467
Régularisation du résultat d'exploitation	0,084	0,044	-3,099
Sommes distribuables de la période	1,158	1,286	5,369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,084	-0,044	3,099
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,102	0,105	-0,321
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,099	0,158	1,617
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	-0,002

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,200	0,263	1,294
Résultat net de la période	1,274	1,593	9,761

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,228%	0,232%	1,132%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,049%	0,045%	0,223%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,997%	1,149%	5,808%
Actif net moyen	39 212 715	54 217 372	41 688 404

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.